

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 18 décembre 2017  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 décembre 2017.

**10.03** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 29 novembre et 7 décembre 2017.

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

**10.05** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

## 12 – Orientation

**12.01** Énoncé de politique

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1177378002*

Approbation de la demande de reconnaissance de deux organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 19 décembre 2017 au 31 décembre 2018.

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1177705004*

Octroi à même le budget de fonctionnement d'une contribution financière de 182 000 \$ à l'organisme le Centre du Plateau, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », et approbation du projet de convention à cet effet.

**20.02** Entente

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176008012*

Autorisation d'une dépense de 86 787,12 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, pour le service de fourrière animale offert par la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

**20.03** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1177705005*

Octroi d'une contribution financière à même le budget de fonctionnement de 62 800 \$ à l'organisme l'Association Récréative Milton-Parc, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Camp de jour », et approbation du projet de convention à cet effet.

**20.04** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social* - 1176616006

Octroi d'un soutien financier de 14 680 \$ à l'organisme Le Centre Le Beau Voyage inc. afin de réaliser le projet Consultation des jeunes de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la période du 11 décembre 2017 au 23 juin 2018, dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal, et approbation du projet de convention à cet effet.

**20.05** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social* - 1176616007

Approbation du projet de convention avec l'organisme "Arts sur glace - Le Patin Libre" pour la réalisation d'activités de danse sur glace au Plateau-Mont-Royal, pour la période du 14 février au 30 avril 2018, et attribution sous la forme de gratuité de 226 heures d'utilisation de l'aréna Saint-Louis.

**20.06** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics* - 1177239020

Octroi d'un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à l'Association des gens d'affaires du Mile End, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives stratégiques, promotionnelles et d'animation.

*District(s) :* Mile-End

**20.07** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics* - 1177239019

Octroi d'un soutien financier non récurrent de 27 478 \$ à l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives promotionnelles et d'animation.

*District(s) :* Mile-End

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics* - 1177239018

Octroi d'un soutien financier non récurrent de 21 250 \$ à l'Association des commerçants avenue Duluth, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives stratégiques, promotionnelles et d'animation.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**20.09** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239021

Octroi d'un soutien financier non récurrent de 6 445 \$ à l'Association des commerçants Prince-Arthur dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives stratégiques, promotionnelles et d'animation.

District(s) : Jeanne-Mance

**20.10** Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177827001

Confirmation au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 3,4 km, pour l'exercice financier 2017-2018 dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, totalisent 23 021,40 \$ afin de recevoir une subvention de 5 106 \$.

**20.11** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173945017

Octroi d'une contribution financière maximale de 51 738,75 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme "Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant" pour l'aménagement d'une ruelle verte située entre les rues Gauthier, Sherbrooke Est, Cartier et l'avenue Papineau, et approbation du projet de convention à cet effet.

**20.12** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173945023

Octroi d'une contribution financière de 7 000 \$ à « TAPAJ - Spectre de rue » pour les aider à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite et à en assurer la logistique, et approbation du projet de convention à cet effet.

**20.13** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173945021

Octroi d'une contribution financière de 600 \$ à « Santropol Roulant » pour l'organisation de la fête d'hiver Terrasses Roy qui a eu lieu le 16 décembre 2017.

**20.14** Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1173945018

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à « La Maison des Amis du Plateau Mont-Royal » pour l'organisation de deux repas offerts gratuitement les 25 décembre 2017 et 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**20.15** Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1173945022

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à « SOIR » pour les aider à défrayer les coûts reliés au volet public de la programmation éphémère au Divan Orange de SOIR.

**20.16** Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1173945020

Octroi d'une contribution financière de 408 \$ à la « Maison de l'amitié », pour les aider à rembourser les frais de permis pour l'installation d'une hotte commerciale à la demande du Service d'incendie de Montréal.

**20.17** Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1173945019

Octroi d'une contribution financière de 229,95 \$ à « Coalition vélo de Montréal » pour défrayer le coût de location de l'Espace La Fontaine, pour la tenue d'un atelier gratuit de vélo d'hiver qui se déroulera le 9 décembre 2017.

**20.18** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social* - 1177570006

Approbation de l'addenda à la convention conclu entre la Ville de Montréal et le Centre du Plateau pour le programme "Jeunesse", modifiant la date d'entrée en vigueur de la convention au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au lieu du 1<sup>er</sup> juillet 2017, ainsi que le montant de la contribution financière à 83 409 \$ au lieu de 55 000 \$ (Addenda).

## 30 – Administration et finances

**30.01** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1172728007

Offre au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 8 saillies sur différentes intersections du réseau artériel.

**30.02** Nomination / Désignation d'élus

CG Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239022

Recommandation au conseil d'agglomération de nommer un élu à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL.

**30.03** Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173842010

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017.

## 40 – Réglementation

**40.01** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176768015

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est, à l'intersection de l'avenue Laval.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.02** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176768016

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est, à l'intersection de la rue Berri.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.03** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176768017

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est, à l'intersection de la rue Saint-André.

District(s) : Jeanne-Mance

**40.04** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176768018

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est, à l'intersection de la rue de Mentana.

District(s) : Jeanne-Mance

**40.05** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176768019

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Roy Est, à l'intersection de l'avenue Laval.

District(s) : Jeanne-Mance

**40.06** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1170311005

Avis de motion, présentation et adoption du projet du *Règlement autorisant un emprunt de 2 050 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2017-17)*.

**40.07** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1170311006

Avis de motion, présentation et adoption du projet du *Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2017-18)*.

**40.08** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1170311007

Avis de motion, présentation et adoption du projet du *Règlement autorisant un emprunt de 1 715 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles* (2017-19).

**40.09** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173943002

Avis de motion, présentation et adoption du projet du *Règlement autorisant un emprunt de 11 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière* (2017-20).

**40.10** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1175924004

Avis de motion, présentation et adoption du premier projet du *Règlement* (01-277-81) *modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), *afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770.*

District(s) : Mile-End

**40.11** Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1170311004

Adoption du *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2018* (2017-11).

**40.12** Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1170482003

Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018* (2017-12).

**40.13** Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239013

Adoption du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation* (2017-13).



**40.14** Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239014

Adoption du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-14).*

District(s) : Mile-End  
Jeanne-Mance

**40.15** Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239015

Adoption du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-15).*

District(s) : Mile-End  
Jeanne-Mance

**40.16** Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239016

Adoption du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont- Royal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-16).*

District(s) : Mile-End

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Nomination

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176092023

Nomination en vue de la permanence de Madame Lucrecia Ochoa à titre d'aide bibliothécaire (poste 64514), à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, et ce, en date du 6 janvier 2018.

## 51 – Nomination / Désignation

### 51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239012

Nomination des élus pour siéger au conseil d'administration des quatre Sociétés de développement commercial du Plateau-Mont-Royal.

District(s) : Mile-End

### 51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1170482008

Nomination pour un mandat de deux ans de madame Maeva Vilain à titre de membre suppléant au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

## 61 – Dépôt

### 61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

### 61.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 3, 17 et 31 octobre et les 14 et 28 novembre 2017.

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 48**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 1**



**Dossier # : 1177378002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la demande de reconnaissance de deux organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 19 décembre 2017 au 31 décembre 2018

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social il est recommandé :  
D'approuver la demande de reconnaissance de deux organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Jeunes sportifs Hochelaga inc. et Ringuette Mile-End, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 19 décembre 2017 au 31 décembre 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-07 10:48

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177378002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la demande de reconnaissance de deux organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 19 décembre 2017 au 31 décembre 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En décembre 2012, l'arrondissement s'est doté de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif. Elle a été définie en tenant compte de la mission, de la vision, des valeurs, des principes directeurs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) ainsi que des besoins de la population et des nouvelles orientations en matière de loisirs.

Elle vise à instaurer un processus formel de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif qui œuvrent en partenariat avec l'arrondissement. L'objectif ultime consiste à répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la population en matière d'offre de service dans les champs d'intervention de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social.

Par la mise en application de sa Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, la DCSLPDS de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à uniformiser les pratiques et les modes de gestion liés au statut d'organismes à but non lucratif et à assurer un traitement équitable des demandes pour l'ensemble des organismes œuvrant sur son territoire.

Les organismes suivants ont déposé une demande de reconnaissance auprès de la DCSLPDS: Jeunes Sportifs Hochelaga inc. (JSH) et Ringuette Mile-End.

Par cette demande, les organismes ci-dessus souhaitent obtenir différentes formes de soutien de la part de l'arrondissement dont de conclure des ententes formelles pour l'utilisation de plages-horaires dans les installations de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 25 0363 - 2 octobre 2017 - Reconnaissance du Club de hockey Centre-Sud qui est sous la juridiction de l'organisme à but non lucratif l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (2 octobre 2017 au 31 décembre 2018).

CA17 25 0084 - 3 avril 2017 - Reconnaissance de cinq organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (4 avril 2017 au 31 décembre 2018). 1177570004

CA17 25 0038 - 7 mars 2017 - Reconnaissance de treize organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (7 mars 2017 au 31 décembre 2018). 1177570003

CA15 25 0344 - 8 septembre 2015 - Reconnaissance de l'organisme Les Petites Voix du Plateau (8 septembre 2015 au 31 décembre 2016).

CA12 250426 - 3 décembre 2012 - Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

## **DESCRIPTION**

La Politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le processus de reconnaissance des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

Les organismes nommés ci-dessous respectent les conditions de reconnaissance et sont conformes aux critères contenus dans la Politique :

### **1. Jeunes Sportifs Hochelaga inc.**

L'organisation des Jeunes Sportifs Hochelaga s'est donné comme mission d'offrir des services d'animation, de soutien et d'écoute aux familles, plus particulièrement à leurs enfants et de participer à leur développement. Cet organisme offre des activités de hockey pour les jeunes des arrondissements desservis, dont le Plateau-Mont-Royal.

### **2. Ringuette Mile-End**

Association sportive qui oeuvre sur le territoire pour encourager et dynamiser la pratique sportive des filles en faisant connaître et apprécier la ringuette. Elle est reconnue pour son ouverture sur la communauté et sa facilité à intégrer de nouvelles joueuses.

## **JUSTIFICATION**

Pour la DCSLPDS, la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif est un instrument essentiel. Son application permet de soutenir des organismes dans leur mission et leurs projets de développement, d'assurer l'équité dans le partage et l'optimisation des ressources, de paramétrer le type de soutien offert et d'assurer aux citoyens une offre de service diversifiée et de qualité desservie par la DCSLPDS.

Les organismes ci-dessus respectent les conditions d'admissibilité et sont conformes aux critères contenus dans la Politique. Ces derniers seront tenus de respecter les politiques et la réglementation en vigueur à l'arrondissement. Cette reconnaissance engage aussi l'organisme à adhérer au processus annuel de reddition de comptes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal n'est pas sollicité pour soutenir les organismes financièrement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La reconnaissance des organismes à but non lucratif contribue à l'objectif de développer une meilleure qualité de vie pour les citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Ces décisions permettent également l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette reconnaissance, les organismes ne pourront être autorisés à utiliser les installations, les équipements et les terrains de l'arrondissement. Pour les organismes, l'application de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif permet d'offrir un meilleur accompagnement dans leur mission et dans leurs projets de développement. De plus, les organismes bénéficient de soutien professionnel, technique, immobilier et matériel, ce qui favorise le développement d'une offre de service de qualité sur le territoire du Plateau-Mont-Royal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux, dans l'infolettre et sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Envoi d'une lettre officialisant la reconnaissance par l'arrondissement et les modalités de celle-ci;

1. Envoi du guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement;
2. Conclure, pour les organismes sportifs, une entente formelle entre l'organisme et l'arrondissement, précisant les responsabilités de chacun d'ici le début de la saison.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 27 novembre 2017

Fanny CHARETTE-GAGNON  
agent de liaison - org.cult.,sportifs et de  
dev.soc.

Cristina ROMERO  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1177705004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 182 000 \$ à l'organisme le Centre du Plateau, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement et approuver un projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière de 182 000 \$ à l'organisme le Centre du Plateau, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes "Activités de loisirs", "Accueil et surveillance" et " Camp de jour" à même le budget de fonctionnement;
2. D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel ;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177705004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 182 000 \$ à l'organisme le Centre du Plateau, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs »,« Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement et approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales.

La DCSLPDS a récemment actualisé ses programmes en sports et loisirs dans le but de rehausser ses attentes en matière d'offre de services et de reddition de compte pour mieux desservir la population. Le total des contributions financières octroyées aux organismes partenaires pour la réalisation de ces différents programmes est d'un montant total de 714 000 \$. De plus, une révision des montants alloués par programme et par organisme qui tient davantage compte des priorités d'arrondissement et des fréquentations aux activités a mené à un partage plus équitable de l'enveloppe budgétaire.

Le Centre du Plateau a pour principale mission de soutenir le milieu de vie du Plateau Mont-Royal. L'implication au sein de la communauté est une priorité pour améliorer la qualité de vie des résidents par la mise en place d'activités communautaires, de loisirs, sportives, culturelles et récréatives. De par sa mission, l'organisme contribue à la réalisation de la mission de la DCSLPDS.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a développé une relation de partenariat avec l'organisme le Centre du Plateau depuis 1988 et le soutient financièrement depuis 1994. L'organisme est en mesure de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible par l'entremise des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour ». La convention présentement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2017. Il est à noter que l'organisme reçoit aussi une contribution annuelle de 55 000 \$ pour le programme « Jeunesse » qui fait l'objet d'une convention qui viendra à échéance le 30 juin 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 25 0340 📄 - 3 octobre 2016 - Approbation du projet de convention avec le Centre du Plateau pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », et octroi à cette fin d'une contribution financière de 182 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement.

CA15 25 0495 📄 - 7 décembre 2015 - Accorder pour 2016, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 659 823 \$ aux organismes du Plateau-Mont-Royal (Art Neuf, Association Récréative Milton-Parc, Centre le Beau Voyage, Centre du Plateau, Centre Père Sablon, l'Imagerie Local des Jeunes, Maison des jeunes du Plateau, Relance des loisirs tout 9 et Les YMCA du Québec).

CA14 25 0458 📄 - 1er décembre 2014 - Octroi, à même le budget de fonctionnement, d'une contribution totale de 695 232 \$, pour l'année 2015, aux organismes du Plateau-Mont-Royal (Art Neuf inc., Association Récréative Milton-Parc, Centre du Plateau, Centre Père Sablon, l'Imagerie local des jeunes inc., Maison des jeunes du Plateau inc., Relance des loisirs tout 9 inc. et Les YMCA du Québec).

## **DESCRIPTION**

**Par la présente convention, l'organisme souscrit à trois programmes :**  
**« Activités de loisirs » : 110 000 \$**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient les organismes communautaires de loisirs qui offrent à la population une programmation variée d'activités adaptées à tous les goûts et à tous les âges. La contribution financière permettra à l'organisme Centre du Plateau d'offrir des activités de loisirs pendant 50 semaines, et ce, sept jours par semaine. Ces activités incitent à la détente et favorisent la santé physique et mentale. Les résidents ont accès à des activités récréatives, culturelles, socio-éducatives, scientifiques, physiques et de plein air.

**« Accueil et surveillance » : 32 000 \$**

Soucieux d'offrir un service de qualité, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient des organismes à but non lucratif pour assurer l'accueil des citoyens et des organismes, la surveillance et la gestion de l'occupation d'une installation de loisir appartenant à la Ville.

**« Camp de jour » : 40 000 \$**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'associe à des organismes sans but lucratif pour permettre aux jeunes du quartier de vivre des expériences de vacances enrichissantes. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux font alors partie de la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont encadrées de façon sécuritaire.

Au Centre du Plateau, le camp de jour offre des activités de loisirs du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, et ce, pendant 8 semaines.

La convention ci-jointe prévoit des conditions en vertu desquelles l'arrondissement versera pour l'année 2018 une contribution financière annuelle de 182 000 \$ à l'organisme pour soutenir l'offre de service en arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

Le Centre du Plateau est impliqué dans le secteur depuis 25 ans. Il sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des différentes clientèles du quartier et demeure à l'affût des nouvelles tendances en loisirs notamment en participant activement à la concertation.

Sa programmation est diversifiée, de qualité et avec une tarification abordable.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour l'exercice financier 2018, la contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'organisme le Centre du Plateau pour les programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour » sera de 182 000 \$, soit 17,5 % selon les revenus de l'organisme pour l'année 2016. L'organisme bénéficie du Centre du Plateau pour offrir sa programmation à la population. De plus, la location d'espaces est un levier de financement pour l'organisme et contribue de manière significative à ses revenus.

Sous réserve de ses disponibilités budgétaires lors de l'adoption du budget 2018 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les crédits nécessaires au versement de cette contribution financière seront disponibles au budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social à la DCSLPDS de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'activité « Exploitation des centres sportifs communautaires - Activités récréatives ».

La convention précise qu'un dernier versement représentant 20 % de la contribution financière sera versé suite au dépôt par l'organisme du rapport final au 31 janvier suivant l'année visée par la contribution. Ce montant sera comptabilisé par un ajout en fin d'année d'un couru au système comptable de la Ville.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel. Elle permet aussi aux citoyens d'avoir accès à des équipements de loisir à proximité de leur domicile, réduisant ainsi les déplacements.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre aux participants d'avoir accès à un coût modique à des activités de loisirs diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et elles doivent se faire selon les modalités prévues au Guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement, détaillé à l'annexe 8 du projet de convention.

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt du plan d'action: en novembre 2017

- Application et suivi des conventions en janvier 2018
- Réalisation et évaluation des programmes - dépôt du rapport annuel final: janvier 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 27 novembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel M MORIN  
Agent de développement d'activités culturelles  
physiques et sportives

#### **ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division

Le : 2017-11-24

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1176008012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 86 787,12 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, pour le service de fourrière animale offert par la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), organisme à but non lucratif, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

ATTENDU QUE la SPCA et l'arrondissement souhaitent travailler en partenariat afin d'encourager les propriétaires d'animaux de compagnie à agir de manière responsable; Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense maximale de 86 787,12 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, pour la convention de services de fourrière animale sur le territoire du Plateau -Mont-Royal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-04 09:16

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176008012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 86 787,12 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, pour le service de fourrière animale offert par la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), organisme à but non lucratif, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

**CONTENU**



**CONTEXTE**

L'arrondissement offre un service de fourrière animale à ses citoyens. La gestion du contrat de fourrière relève de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social. Depuis la mi-juin 2011, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (art. 573.3.2.1), des ententes de gré à gré ont été négociées pour le service de fourrière animale de l'arrondissement avec l'organisme à but non lucratif; la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA). La dernière entente de gré à gré a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2014.


En 2016, un addenda à la convention existante (sommaire décisionnel 1136008007) est créé afin d'ajouter le service de cueillette des animaux sinistrés, dangereux, errants ou blessés.

En avril 2017, un nouvel addenda à la convention existante (sommaire décisionnel 1136008007) s'ajoute pour assurer le service de fourrière pour une période indéterminée, c'est-à-dire jusqu'à l'implantation de la fourrière animale municipale qui pourra offrir ses services à l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 25 0089  - 3 avril 2017 - Autorisation d'une dépense de 57 858,08 \$ pour le service de fourrière animale offert par la SPCA pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2017;  
CA16 25 0083  - 4 avril 2016 - Approbation de l'addenda pour limiter la durée de la convention;

CA15 25 0493 - 7 décembre 2015 - Autorisation d'une dépense de 83 049,84 \$ pour le service de fourrière animale offert par la SPCA pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

CA15 25 0492  - 7 décembre 2015 - Approbation de l'addenda pour le service de cueillette d'animaux;



CA14 25 0459 - 1<sup>er</sup> décembre 2014 - Autorisation d'une dépense de 70 000 \$ pour le service de fourrière animale par la SPCA pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015;

CA14 25 0127 - 8 avril 2014 - Approbation de l'addenda pour une dépense additionnelle de 5 000 \$ pour le programme de stérilisation des chats sauvages de la SPCA.

## DESCRIPTION

La redevance mensuelle à payer à la SPCA est de l'ordre de 7 232,26 \$ (86 787,12 \$ du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018) et comprend trois volets:

- les services de base de fourrière animale;
- le service de cueillette des animaux sinistrés, dangereux, errants ou blessés;
- le service de stérilisation et de contrôle de la population des chats sauvages ou errants.

Par ailleurs, des frais supplémentaires pourraient être chargés à l'arrondissement, notamment dans le cas d'hébergement de chiens dangereux ou d'animaux sinistrés.

La convention en vigueur assure donc les services suivants :

- service d'accueil d'animaux;
- service de cueillette d'animaux sinistrés, dangereux, errants ou blessés 24 heures sur 24;
- service d'identification des animaux perdus et trouvés;
- service d'hébergement;
- service d'euthanasie;
- service de permanence téléphonique;
- service de contrôle des animaux sauvages errants;
- service d'adoption;
- service de stérilisation et de vaccination;
- programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats sauvages.

## JUSTIFICATION

Notre partenariat avec la SPCA permet d'offrir un service de fourrière animale aux citoyens tout en s'assurant de pratiques durables en matière de gestion animale.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tarifs fixes:	7 232,26 \$/ mois	Pour 12 mois de services de base comprenant le Programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats sauvages
Tarifs à la pièce:	17,25 \$/ jour	Hébergement d'animaux dangereux et nuisibles

Les tarifs 2017 sont maintenus en 2018, toutefois la convention prévoit une révision des coûts fixes et des coûts à la pièce pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, à la hausse ou à la baisse, selon le nombre de cas traités, les dépenses d'opération démontrées par la SPCA, l'indice général des prix à la consommation et dans la mesure

d'une satisfaction réciproque du partenariat pour la période d'avril 2017 à décembre 2018.

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Service essentiel pour la protection des animaux et la sécurité publique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, son endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 27 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle WINTER  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-23

Luc GOSSELIN  
C/d parcs <<arr.>60000>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice

**Dossier # : 1177705005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 62 800 \$ à l'organisme l'Association Récréative Milton-Parc pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement et approuver un projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière de 62 800 \$ à l'organisme Association Récréative Milton-Parc pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 dans le cadre des programmes "Activités de loisirs" et " Camp de jour", à même le budget de fonctionnement ;
2. D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel ;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177705005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 62 800 \$ à l'organisme l'Association Récréative Milton-Parc pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement et approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**


La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales.

La DCSLPDS a récemment actualisé ses programmes en sports et loisirs dans le but de relever ses attentes en matière d'offre de services et de reddition de compte pour mieux desservir la population. Le total des contributions financières octroyées aux organismes partenaires pour la réalisation de ces différents programmes est d'un montant total de 714 000 \$. De plus, une révision des montants alloués par programme et par organisme qui tient davantage compte des priorités d'arrondissement et des fréquentations aux activités a mené à un partage plus équitable de l'enveloppe budgétaire.

L'association Récréative Milton-Parc (ARMP) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de multiplier les interactions sociales entre les gens qui vivent, travaillent ou étudient dans le quartier Milton-Parc. Par le sport, le loisir, l'éducation populaire et l'organisation d'événements communautaires, l'ARMP vise à valoriser le dynamisme du quartier, à renforcer son identité et à le faire rayonner. De par sa mission, l'organisme contribue à la réalisation de la mission de la DCSLPDS.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a développé une relation de partenariat avec l'organisme ARMP et le soutient financièrement depuis 1996. L'organisme est en mesure de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible par l'entremise des programmes « Activités de loisirs » et « Camp de jour ». La convention présentement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 25 0341  - 3 octobre 2016 - Approbation du projet de convention avec l'Association Récréative Milton-Parc pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 dans le cadre

des programmes « Activités de loisirs » et « Camp de jour », et octroi à cette fin d'une contribution financière de 62 800 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement.

CA15 25 0495 - 7 décembre 2015 - Accorder pour 2016, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 659 823 \$ aux organismes du Plateau-Mont-Royal (Art Neuf, Association Récréative Milton-Parc, Centre le Beau Voyage, Centre du Plateau, Centre Père Sablon, l'Imagerie Local des Jeunes, Maison des jeunes du Plateau, Relance des loisirs tout 9 et Les YMCA du Québec).

CA13 25 0269 - 2 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec l'Association Récréative Milton-Parc pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, pour les Programmes « Activités de loisirs » et « Clubs de vacances », et octroi d'une contribution financière pour l'année 2014 de 55 000 \$ à même le budget de fonctionnement - Programmes « Activités de loisirs » et « Club de vacances ».

## **DESCRIPTION**

**Par la présente convention, l'organisme souscrit à deux programmes :**  
**« Activités de loisirs » : 38 800 \$**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient les organismes communautaires de loisirs qui offrent à la population une programmation variée d'activités adaptées à tous les goûts et à tous les âges. La contribution financière permettra à l'organisme ARMP d'offrir des activités de loisirs pendant 50 semaines, au centre de loisirs Multiethnique Saint-Louis et à l'école Au-Pied-de-la-Montagne, pavillons Jean-Jacques-Olier et Saint-Jean-Baptiste, et ce, cinq soirs par semaine ainsi que les fins de semaine. Ces activités incitent à la détente et favorisent la santé physique et mentale. Les résidents ont accès à des activités récréatives, culturelles, socio-éducatives, scientifiques, physiques et de plein air.

**« Camp de jour » : 24 000 \$**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'associe à des organismes sans but lucratif pour permettre aux jeunes du quartier de vivre des expériences de vacances enrichissantes. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux font alors partie de la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont toujours encadrées de façon sécuritaire.

Le camp de jour offre des activités récréatives, culturelles et sportives, des activités thématiques, environnementales et des sorties. Les activités se déroulent du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, et ce, pendant huit semaines.

La convention ci-jointe prévoit des conditions en vertu desquelles l'arrondissement versera pour l'année 2018 une contribution financière annuelle de 62 800 \$ à l'organisme pour soutenir l'offre de service en arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

L'ARMP est impliquée dans le secteur depuis 40 ans. Il sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des différentes clientèles du quartier et demeure à l'affût des nouvelles tendances en loisirs.

Sa programmation est diversifiée, de qualité et comprend une tarification abordable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour l'exercice financier 2018, la contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'organisme l'ARMP pour les programmes « Activités de loisirs » et « Camp de jour » sera de 62 800 \$, soit 8 % selon les revenus de l'organisme pour l'année 2016. De plus, l'organisme bénéficie gratuitement du Centre de loisirs Multiethnique Saint-Louis pour offrir sa programmation à la population. Enfin, la location d'espace est un levier de financement pour l'organisme et contribue de manière significative à ses revenus. Sous réserve de ses disponibilités budgétaires lors de l'adoption du budget 2018 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les crédits nécessaires au versement de cette contribution financière seront disponibles au budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social à la DCSLPDS de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'activité « Exploitation des centres communautaires - Activités récréatives ».

La contribution financière totale prévue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, s'éélève à 62 800 \$.

La convention précise qu'un dernier versement représentant 20 % de la contribution financière sera versé suite au dépôt par l'organisme du rapport final au 31 janvier suivant l'année visée par la contribution. Ce montant sera comptabilisé par un ajout en fin d'année d'un couru au système comptable de la Ville.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel. Elle permet aussi aux citoyens d'avoir accès à des équipements de loisir à proximité de leur domicile, réduisant ainsi les déplacements.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre aux participants d'avoir accès à un coût modique à des activités de loisirs diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et elles doivent se faire selon les modalités prévues au Guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement, détaillé à l'annexe 8 du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt du plan d'action: en novembre 2017

- Application et suivi des conventions en janvier 2018
- Réalisation et évaluation des programmes - dépôt du rapport annuel final: janvier 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 27 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel M MORIN  
Agent de développement d'activités culturelles  
physiques et sportives

### **ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division

Le : 2017-11-24

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice

**Dossier # : 1176616006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 14 680 \$ à l'organisme Le Centre Le Beau Voyage inc. afin de réaliser le projet Consultation des jeunes de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal pour la période du 11 décembre 2017 au 23 juin 2018 dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018) - Approuver un projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 14 680 \$ à l'organisme Le Centre Le Beau Voyage inc. afin de réaliser le projet Consultation des jeunes de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal pour la période du 11 décembre au 23 juin dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.
4. d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-06 13:32

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176616006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 14 680 \$ à l'organisme Le Centre Le Beau Voyage inc. afin de réaliser le projet Consultation des jeunes de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal pour la période du 11 décembre 2017 au 23 juin 2018 dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018) - Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Relativement au Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ 2017)**

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signée par les deux parties.

**Relativement à l'Entente administrative Ville-MIDI 2017 - 2018 : accueil et intégration des immigrants**

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En mai 2016, le MIDI et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2016-2017 a pris fin le 31 mars 2017.

Le 21 août 2017, le conseil municipal a approuvé une nouvelle entente annuelle entre le MIDI et la Ville de Montréal, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive

La Ville et le MIDI ont convenu d'axes d'interventions prioritaires, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment les quartiers plus défavorisés, les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination. Également, les deux parties ont convenu de l'ajout d'un nouvel axe portant sur les enjeux d'immigration ayant un rapport avec la participation et l'inclusion des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes au sein de la société d'accueil montréalaise.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière d'harmonisation des relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et dans les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 1000 - 21 août 2017 - Approuver un projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017 - 2018).

CM16 0592 - 16 mai 2016 - Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 1 900 000 \$, pour la période 2016 - 2017, afin de planifier, de mettre en oeuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.

CM14 0818 - 19 août 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 3 100 000 \$, pour la période 2014 - 2016, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes

immigrantes.

CM11 0162 - 21 mars 2011 - Approuver un projet d'entente triennale 2011-2014 entre le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes / autoriser la réception d'une somme 8 195 000 \$, pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2014.

CE07 0768 - 16 mai 2007 - Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en oeuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

#### Relativement à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CA16 25 0418 - 5 décembre 2016 - Octroi d'une contribution financière de 14 680 \$, taxes incluses, à l'organisme le Centre Le Beau Voyage inc., pour la période du 6 décembre 2016 au 26 juin 2017, dans le cadre du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, et approbation du projet de convention à cet effet.

CA15 250494 - 7 décembre 2015 - Approbation du projet de convention avec le Centre Le Beau Voyage inc. pour le « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans », et octroi d'une contribution financière de 14 680 \$ pour la période du 8 décembre 2015 au 30 juin 2016.

CA14 250461 - 1 décembre 2014 - Approbation d'un projet de convention avec le Centre Le Beau Voyage inc. pour le « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans », et octroi d'une contribution financière de 14 680 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 juin 2015.

#### **DESCRIPTION**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal recommande que le projet suivant soit bénéficiaire de l'ensemble de la somme disponible :

- nom de l'organisme : Centre Le Beau Voyage inc., fiduciaire du projet pour la Table de concertation jeunesse du Grand Plateau (TCJGP);
- nom du projet : Consultation des jeunes de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal;
- brève description du projet : Activités de consultation des jeunes et de leurs parents dans le but de dresser un meilleur portrait de leurs besoins, des enjeux qui les touchent et des réponses offertes par les organismes jeunesse ainsi que les autres instances qui agissent dans leur environnement;
- montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 14 680 \$.

#### **JUSTIFICATION**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a procédé à un appel de projets auprès des membres de la Table de concertation jeunesse du Grand Plateau (TCJGP). De cet appel, l'arrondissement a reçu une seule demande de soutien financier issue d'une consultation réalisée par les membres du comité de coordination de la TCJGP qui avait pour objectif de déposer un projet concertée au PIMJ.

Par ce projet, la Table de concertation jeunesse du Grand Plateau souhaite positionner adéquatement des enjeux locaux jeunesse au sein d'une démarche de quartier en

développement social dont les consultations citoyennes auront principalement lieu au printemps de l'année 2018. De plus, la TCJGP souhaite que le projet déposé contribue à l'émergence de nouveaux projets collectifs basés sur l'analyse des besoins actuels de la population jeunesse.

Les priorités d'intervention établies dans la demande de soutien financier sont :

- la mise sur pied d'un comité de travail au sein de la TCJGP;
- l'embauche d'une ressource externe pour soutenir le comité et accompagner le processus de consultation;
- l'implication et consultation des membres de la TCJGP;
- l'organisation d'activités de consultation des jeunes et de leurs parents;
- l'organisation d'une journée de partage des résultats, d'échanges et de réflexion sur les pistes d'action;
- la démarche de liaison avec les organisateurs de la démarche de quartier en développement social pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- la réalisation d'un document de compilation et d'analyse des résultats des consultations et de la journée de réflexion.

Les priorités visées par ce projet contribueront à l'atteinte des objectifs inscrits au plan d'action local de la Table de concertation jeunesse du Grand Plateau (TCJGP), soit :

- la prévention des comportements à risque et favoriser l'épanouissement chez les jeunes;
- la détermination des enjeux prioritaires jeunesse 12-20 ans;
- la consolidation de la concertation entre les organisations jeunesse.

Enfin, ce projet d'intervention se démarque en atteignant deux des domaines d'intervention de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017, soit :

- la diversité sociale;
- le loisir culturel.

Le projet Consultation des jeunes de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal s'inscrit donc dans les paramètres de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce soutien financier de 14 680 \$ demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi :

- Un montant de 7 518 \$ sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'Entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2017-2018);
- Un autre montant de 7 162 \$ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2017	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2015	2016		

Le Centre Le Beau Voyage inc.	Consultation des jeunes de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal	0 \$	0 \$	14 680 \$	83 %
-------------------------------	---	------	------	-----------	------

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet déposé par la Table de concertation jeunesse du Grand Plateau doit amorcer rapidement leurs diverses interventions afin que les principaux acteurs locaux représentant la population jeunesse soient prêts à contribuer adéquatement à la démarche de quartier en développement social et dont les principales consultations citoyennes auront lieu au printemps de l'année 2018.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente MIDI-Ville, ci-joint en annexe.

La Table de concertation jeunesse du Grand Plateau et ses membres s'engagent dans la promotion du projet.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'engage à communiquer cette décision dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement.

L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

### Autre intervenant et sens de l'intervention



---

**Parties prenantes**

Mourad BENZIDANE, Direction générale  
Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité sociale et des sports  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 7 novembre 2017  
Michel TANGUAY, 7 novembre 2017  
Mourad BENZIDANE, 7 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudia COULOMBE  
Agente de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-07

Cristina ROMERO  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice

**Dossier # : 1176616007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention avec Arts sur glace - Le Patin Libre pour la réalisation d'activités de danse sur glace au Plateau-Mont-Royal pour la période du 14 février au 30 avril 2018 et attribuer, sous la forme de gratuité, une valeur de 226 heures d'utilisation de son installation, l'aréna Saint-Louis.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière d'une valeur de 13 620 \$ sous la forme d'une gratuité à l'organisme Arts sur glace- Le Patin Libre pour la réalisation d'activités de danse au Plateau-Mont-Royal pour la période du 14 février au 30 avril 2018;
2. D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-29 16:19**Signataire :**Isabelle CADRIN  

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176616007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention avec Arts sur glace - Le Patin Libre pour la réalisation d'activités de danse sur glace au Plateau-Mont-Royal pour la période du 14 février au 30 avril 2018 et attribuer, sous la forme de gratuité, une valeur de 226 heures d'utilisation de son installation, l'aréna Saint-Louis.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme Arts sur glace - Le Patin Libre se dédie à la recherche, la création, la production, la diffusion ainsi que la médiation culturelle par le biais de leur art, la danse sur glace. L'organisme veut contribuer à redéfinir les arénas comme des lieux de rencontre ouverts à tous. Pour réaliser sa mission, l'organisme adopte deux approches :

1. Une approche artistique : la danse sur glace comme art de la scène contemporaine. Il s'agit du premier projet de patinage à avoir été officiellement reconnu en tant qu'initiative artistique professionnelle par le Conseil des arts du Canada.
2. Une approche communautaire : la danse sur glace comme un vecteur de médiation culturelle.

La mission de l'organisme est cohérente avec la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) telle que définie dans la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif* (Section 1, les fondements, p.4). Aussi, la DCSLPDS souhaite développer une programmation d'activités novatrice dans les installations municipales. L'organisme partage la vision de l'arrondissement de rendre les patinoires et arénas plus dynamiques, accessibles et de les ouvrir sur la communauté.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient depuis trois ans l'organisme dans ses activités en lui attribuant gratuitement des heures d'utilisation dans ses installations sportives, soit l'aréna Saint-Louis et l'aréna Mont-Royal. De 2014 à 2016, la valeur de la gratuité a variée entre 8 000 \$ et 11 600 \$. Exceptionnellement, en 2015, nous avons bonifié notre entente de partenariat en octroyant à l'organisme une contribution financière de 10 000 \$. Pour chacune des conventions, un plan d'action devait être respecté et l'organisme a toujours largement atteint ses objectifs notamment en augmentant leur fréquentation et ce, sur l'ensemble de leur programmation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 25 0380 - 7 novembre 2016 - Approbation du projet de convention avec Arts sur glace - Le Patin Libre, pour la réalisation d'activités de danse sur glace au Plateau-Mont-Royal, pour la période du 8 novembre 2016 au 31 mai 2017, et octroi d'une contribution d'une valeur de 11 600 \$ sous la forme d'une gratuité.

CA15 250401 - 5 octobre 2015 - Approbation du projet de convention avec Arts sur glace - Le Patin Libre pour la réalisation de leur programme d'activités au Plateau-Mont-Royal, pour la période du 5 octobre 2015 au 31 mai 2016, et octroi d'une contribution d'une valeur de 8 145 \$ sous forme de gratuité ainsi qu'une contribution financière de 10 000 \$.

CA14 250430 - 3 novembre 2015 - Approuver la convention avec Arts sur glace - Le Patin Libre pour la réalisation de leur programme d'activités au Plateau-Mont-Royal, et accorder une contribution d'une valeur de 9 960 \$ sous forme de gratuité.

## **DESCRIPTION**

En 2018, l'arrondissement souhaite soutenir l'organisme Arts sur glace - Le Patin Libre dans la réalisation d'une programmation sportive et culturelle et ce, pendant une période de deux semaines, soit du 8 au 22 avril 2018, en permettant à l'organisme d'utiliser gratuitement des heures de glace dans son installation, l'aréna Saint-Louis.

La programmation présentée à l'aréna Saint-Louis comprendra entre autres les activités suivantes :

- Quinze activités gratuites et participatives d'initiation à la danse sur glace et de hockey récréatif;
- Une générale du spectacle offerte gratuitement aux écoles et organismes de l'arrondissement;
- Quatorze représentations de leur nouvelle création *Seuils* (accessible par billetterie);
- Trois à six spectacles pour des groupes scolaires (accessible par billetterie).

L'organisme tiendra aussi deux activités de médiation culturelle gratuites sur l'étang glacé du parc La Fontaine, les 14 et 21 février 2018, ainsi qu'une soirée de danse sur glace à l'aréna Saint-Louis pendant Montréal en lumière, le 3 mars 2018.

La présente convention établit les modalités et conditions de versement de la valeur de la contribution de l'arrondissement à l'organisme, sous la forme d'une gratuité, pour l'utilisation de ces installations et la réalisation de leur plan d'action.

## **JUSTIFICATION**

Par ce projet, l'organisme Arts sur glace - Le Patin Libre souhaite atteindre les objectifs suivants :

- Transformer l'aréna Saint-Louis en centre socioculturel et sportif;
- Accueillir un grand nombre de citoyens;
- Diversifier le type d'utilisateurs en proposant une programmation variée;
- Proposer une offre artistique de grande qualité;
- Offrir une programmation de loisirs combinant l'activité physique et la culture, avec accès gratuit et ouvert à tous;
- Initier un jeune public à cette utilisation de la patinoire en offrant des activités gratuites et/ou des spectacles qui seront organisés par le diffuseur Danse Danse.

Pour sa part, l'arrondissement dispose de deux arénas sur son territoire et de plusieurs glaces extérieures. Ces installations représentent un actif important et la rareté des

plateaux sportifs est un défi important auquel font face les citoyens, directement ou par l'intermédiaire des associations sportives et des organismes de loisirs. Compte tenu des charges importantes reliées à l'exploitation des arénas, il importe d'être proactif pour en faire bénéficier davantage la communauté. La programmation de nouvelles activités permet de stimuler l'engouement pour la fréquentation de ces lieux par une tranche plus large de la population.

De plus, la période hivernale étant une saison plus pauvre en terme d'animation de l'espace public et de pratique d'activités libres, les activités novatrices organisées par l'organisme sur l'étang du parc La Fontaine permettront aux citoyens de profiter de ce lieu de rencontre ouvert à tous.

La DCSLPDS recommande d'attribuer à Arts sur glace - Le Patin Libre, sous la forme d'une gratuité, une valeur de 226 heures pour l'utilisation de son installation l'aréna Saint-Louis, et ce, dans le but de faciliter la réalisation de la programmation et du plan d'action 2018 de l'organisme et dans un même temps, soutenir l'organisme dans la création d'une nouvelle production artistique et sportive sur patin à glace.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la direction des services administratifs pour les aspects financiers.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette contribution de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal participe aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 en favorisant l'accès à l'activité physique et au sport.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de la décision d'octroyer cette contribution financière retarderait le début des activités pour la plupart prévues en avril 2018.

De plus, l'absence du soutien de l'arrondissement compromettrait la tenue de ces activités qui favorisent :

- la diversification de la programmation d'activités à l'aréna Saint-Louis ;
- la bonification de l'animation de l'espace public pendant la période hivernale (étang du Parc La Fontaine);
- la réappropriation de la pratique du patinage sur glace par les citoyens.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme s'engage à promouvoir les activités inscrites au plan d'action visé par la présente entente. La signature visuelle «Soutenu par le Plateau-Mont-Royal» sera apposée sur tous les documents produits par l'organisme pour la promotion des activités et de tous autres projets reliés à la présente convention ou à une entente de partenariat avec l'arrondissement.

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement.

L'organisme s'engage à fournir un rapport d'activités à la date prévue à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 27 novembre 2017  
Michel TANGUAY, 16 novembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudia COULOMBE  
Agente de développement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division

Le : 2017-11-16

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice

**Dossier # : 1177239020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à l'Association des gens d'affaires du Mile End, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives stratégiques, promotionnelles et d'animation.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 30 000 \$ À L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DU MILE END, DANS LE CADRE DU FONDS DE DYNAMISATION DES RUES COMMERCIALES DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, VOLET III, VISANT LA MISE EN PLACE D'INITIATIVES STRATÉGIQUES, PROMOTIONNELLES ET D'ANIMATION**

ATTENDU que le Regroupement des gens d'affaires du Mile End est un regroupement volontaire de commerçants et d'entreprises légalement constitué qui couvre un périmètre délimité par l'avenue de Gaspé à l'est, l'avenue Laurier au sud, l'avenue du Parc à l'ouest et la rue Bernard au nord;

ATTENDU que l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial;

ATTENDU que l'objectif premier du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC.



CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'ACCORDER un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ au Regroupement des gens d'affaires du Mile End, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III « Besoins complémentaires », visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles;

D'APPROUVER un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- Le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- Le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-03 14:05

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177239020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à l'Association des gens d'affaires du Mile End, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives stratégiques, promotionnelles et d'animation.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2010, à la suite de l'augmentation des tarifs des parcomètres dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, un fonds a été constitué visant le déploiement d'initiatives pour atténuer les impacts négatifs en découlant. C'est dans ce contexte qu'il a été convenu que les revenus nets supplémentaires générés à la suite de cette augmentation sur le réseau artériel seraient versés dans un fonds. L'arrondissement s'est alors engagé à créer le fonds de dynamisation des rues commerciales, en ayant comme objectif le soutien financier aux gens d'affaires du Plateau, notamment regroupés au sein des sociétés de développement commercial (SDC) et des associations volontaires de commerçants. Ces dernières peuvent bénéficier du fonds pour une année donnée sur la base des remises de l'année précédente. Dans ce contexte, le comité exécutif a approuvé, en mai 2017, de réserver une somme de 103 173 \$ pour le volet III « Besoins complémentaires » (remises 2016), visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement. Depuis 2014, suite à une entente entre le Service du développement économique et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les sommes nous ont été transférées.

Dans le cadre d'un appel de projets tenu à l'été 2017, la Direction du développement du territoire et des travaux publics a invité les associations volontaires de commerçants à soumettre leurs projets s'articulant autour de trois volets: la gouvernance, la communication et la promotion et enfin, l'animation et l'embellissement.

Par ailleurs, afin de répondre à des enjeux d'ordre organisationnel chez les associations, l'arrondissement s'est réservé une portion du fonds, soit 18 000 \$, pour la réalisation d'activités obligatoires favorisant une saine gouvernance et un soutien aux administrateurs

et à la permanence de ces organisations.

### **Description des activités obligatoires**

- **Gouvernance** : six heures de formation pour les membres des conseils d'administration et leur permanence et environ dix heures d'accompagnement par association offertes par le Centre Saint-Pierre;
- **Communication et promotion** : six heures d'accompagnement par association pour l'organisation d'une activité de consultation des membres offertes par Convercité ou pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel et d'un plan d'action offertes par le service-conseil Artères.

L'Association des gens d'affaires du Mile End a répondu à cet appel de projets en demandant des fonds pour:

- l'embauche d'une personne ressource à temps partiel à la coordination de l'association et des projets;
- l'embauche d'une personne à temps partiel aux communications;
- se doter d'outils de communication;
- la tenue d'activités de réseautage des membres et d'animation de leur territoire.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0952 - 31 mai 2017 - de réserver une somme de 103 173 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement;

CE16 0336 - 2 mars 2016 - de réserver une somme de 159 317 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement.

CE15 0493 - 18 mars 2015 - de réserver une somme de 169 032 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

CE14 0971 - 11 juin 2014 - Approuver un projet d'ordonnance modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014) afin de verser des subventions totales non récurrentes de 528 643 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de réserver une somme de 58 738 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CE14 0094 - 27 janvier 2014 - Réserver une somme de 74 912 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CE13 0904 - 12 juin 2013 - Réserve d'une somme de 93 640 \$ visant la mise en oeuvre

des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement.

CE12 0394 - 21 mars 2012 - Approbation de la création du Fonds de dynamisation des rues commerciales pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et des règles de gestion s'y rattachant / Mandat à la DUDE pour assumer la gestion de ce fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'approbation du projet d'entente financé par le Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de verser une contribution financière non récurrente de 30 000 \$ à l'Association des gens d'affaires du Mile End.

De façon spécifique, il vise l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds, qui doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et à motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial. Tous les types de dépenses sont admissibles dans la mesure où ces dernières visent les objectifs de l'application du volet III. Le versement de la contribution financière municipale doit faire l'objet d'une entente à être approuvée par le conseil d'arrondissement.

Les projets du volet III sont analysés sur la base des éléments suivants :

- Pertinence sur le territoire : effet structurant sur le dynamisme commercial, retombées et impacts;
- Faisabilité : qualité du montage financier, crédibilités des soumissions, etc.;
- Capacité de l'association : suivi prévu, expertise, qualité de la reddition de compte, etc.;
- Réponse aux différents volets de l'appel en adéquation avec les lacunes de l'association;
- Présentation d'objectifs en adéquation avec la vision et les valeurs de l'arrondissement;
- Appui et implication des gens d'affaires et d'autres partenaires, s'il y a lieu.

Le projet présenté comporte les éléments suivants :

- une personne ressource à temps partiel à la coordination de l'association et des projet;
- une personne à temps partiel aux communications incluant des fonds alloués aux outils de communication;
- des activités de réseautage des membres et d'animation de leur territoire.

Ces interventions devront être réalisées avec l'approbation des services municipaux de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lorsque requises, considérant que le projet implique des interventions sur le domaine public.

## **JUSTIFICATION**

En participant à l'amélioration des pratiques et à la performance des SDC et des associations volontaires de commerçants, la ville favorise du même coup le développement d'une offre commerciale complète qui contribue à la vitalité et au rayonnement de Montréal. Le soutien à la dynamisation des rues commerciales traditionnelles, la création de nouvelles SDC et la vitalité des rues commerciales par la valorisation urbaine, architecturale et du design sont au coeur des objectifs qu'entend appuyer la Direction du développement du

territoire et des travaux publics (DDTTP).

La direction du développement du territoire et des travaux publics recommande donc d'adopter une résolution accordant un soutien financier non récurrent à l'Association des gens d'affaires du Mile End, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et ce, pour les motifs suivants :

- l'Association des gens d'affaires du Mile End est un regroupement volontaire de commerçants légalement constitué ayant un périmètre délimité par l'avenue de Gaspé à l'est, l'avenue Laurier au sud, l'avenue du Parc à l'ouest et les voies ferrées au nord;
- l'Association des gens d'affaires du Mile End a déposé un dossier conforme à l'appel de projets de l'arrondissement en septembre 2017;
- l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial;
- l'objectif premier du fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin de verser une contribution financière aux organismes, il était obligatoire que ceux-ci soient inscrits au Registre des entreprises du Québec (REQ) au moment de l'analyse des propositions.

Sur la base de la remise de 2016, la somme totale disponible en 2017 pour le fonds était de 928 565 \$ \$. De cette somme, 825 392 \$ ont déjà été versés pour le volet I « Soutien aux SDC » aux trois Sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement (Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, Société de développement du boulevard Saint-Laurent et Société de développement commercial rue Saint-Denis).

Le 31 mai 2017, le comité exécutif a accepté de réserver une somme de 103 173 \$ pour le volet III « Besoins complémentaires ». Le projet d'entente avec l'Association des gens d'affaires du Mile End implique une dépense de 30 000 \$ financée à même ces crédits. La somme du volet III a été transférée à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Selon les termes de l'entente, après approbation de celle-ci, la contribution financière de la ville sera remise à l'organisme sur demande écrite de ce dernier selon les modalités indiquées à la convention de contribution financière. À la fin du projet, l'organisme devra remettre une reddition de compte incluant notamment les copies des factures reçues et autres pièces démontrant le coût du projet et leur acquittement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au cœur des quartiers, la ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts envisagés de la réalisation des projets sont les suivants :

- Contribution à une plus grande prise en charge par les commerçants de leur développement au sein de l'association volontaire;

- Renforcement du pouvoir d'attraction de l'artère visée;
- Attraction et fidélisation de la clientèle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début 2018 : Réception des documents de reddition de compte du fonds 2016;

- Mars 2018 : Versement de la contribution 2017 (remise 2016) selon les modalités de l'entente.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'Association des gens d'affaires du Mile End est une association inscrite au REQ sous le numéro d'entreprise 1169955151 et dont la date d'entrée en vigueur du statut d'immatriculation est le 2 avril 2014.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 29 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vanessa HUPPÉ-HART

**ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY

Le : 2017-11-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1177239019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 27 478 \$ à l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives promotionnelles et d'animation.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 27 478 \$ À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS AVENUE LAURIER OUEST, DANS LE CADRE DU FONDS DE DYNAMISATION DES RUES COMMERCIALES DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, VOLET III, VISANT LA MISE EN PLACE D'INITIATIVES STRATÉGIQUES, PROMOTIONNELLES ET D'ANIMATION**

ATTENDU que l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest est un regroupement volontaire de commerçants légalement constitué entre le boulevard Saint-Laurent à l'est et la rue Hutchison à l'ouest;

ATTENDU que l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial;

ATTENDU que l'objectif premier du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :



D'ACCORDER un soutien financier non récurrent de 27 478 \$ à l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III « Besoins complémentaires », visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles;

D'APPROUVER un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- Le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- Le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-03 14:03

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177239019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 27 478 \$ à l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives promotionnelles et d'animation.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2010, à la suite de l'augmentation des tarifs des parcomètres dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, un fonds a été constitué visant le déploiement d'initiatives pour atténuer les impacts négatifs en découlant. C'est dans ce contexte qu'il a été convenu que les revenus nets supplémentaires générés à la suite de cette augmentation sur le réseau artériel seraient versés dans un fonds. L'arrondissement s'est alors engagé à créer le fonds de dynamisation des rues commerciales, en ayant comme objectif le soutien financier aux gens d'affaires du Plateau, notamment regroupés au sein des sociétés de développement commercial (SDC) et des associations volontaires de commerçants. Ces dernières peuvent bénéficier du fonds pour une année donnée sur la base des remises de l'année précédente. Dans ce contexte, le comité exécutif a approuvé, en mai 2017, de réserver une somme de 103 173 \$ pour le volet III « Besoins complémentaires » (remises 2016), visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement. Depuis 2014, suite à une entente entre le Service du développement économique et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les sommes nous ont été transférées.

Dans le cadre d'un appel de projets tenu à l'été 2017, la Direction du développement du territoire et des travaux publics a invité les associations volontaires de commerçants à soumettre leurs projets s'articulant autour de trois volets: la gouvernance, la communication et la promotion et enfin, l'animation et l'embellissement.

Par ailleurs, afin de répondre à des enjeux d'ordre organisationnel chez les associations, l'arrondissement s'est réservé une portion du fonds, soit 18 000 \$, pour la réalisation d'activités obligatoires favorisant une saine gouvernance et un soutien aux administrateurs et à la permanence de ces organisations.

## Description des activités obligatoires

- **Gouvernance** : six heures de formation pour les membres des conseils d'administration et leur permanence et environ dix heures d'accompagnement par association offertes par le Centre Saint-Pierre;
- **Communication et promotion** : six heures d'accompagnement par association pour l'organisation d'une activité de consultation des membres offertes par Convercité ou pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel et d'un plan d'action offertes par le service-conseil Artères.

L'Association des commerçants avenue Laurier Ouest a répondu à cet appel de projets en demandant des fonds pour:

- installer des décorations de Noël;
- procéder à l'illumination des arbres de l'avenue.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0952 - 31 mai 2017 - de réserver une somme de 103 173 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement;

CE16 0336 - 2 mars 2016 - de réserver une somme de 159 317 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement.

CE15 0493 - 18 mars 2015 - de réserver une somme de 169 032 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

CE14 0971 - 11 juin 2014 - Approuver un projet d'ordonnance modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014) afin de verser des subventions totales non récurrentes de 528 643 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de réserver une somme de 58 738 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CE14 0094 - 27 janvier 2014 - Réserver une somme de 74 912 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CE13 0904 - 12 juin 2013 - Réserve d'une somme de 93 640 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement.

CE12 0394 - 21 mars 2012 - Approbation de la création du Fonds de dynamisation des rues

commerciales pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et des règles de gestion s'y rattachant / Mandat à la DUDE pour assumer la gestion de ce fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'approbation du projet d'entente financé par le Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de verser une contribution financière non récurrente de 27 478 \$ à l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest.

De façon spécifique, il vise l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds, qui doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et à motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial. Tous les types de dépenses sont admissibles dans la mesure où ces dernières visent les objectifs de l'application du volet III. Le versement de la contribution financière municipale doit faire l'objet d'une entente à être approuvée par le conseil d'arrondissement.

Les projets du volet III sont analysés sur la base des éléments suivants :

- Pertinence sur le territoire : effet structurant sur le dynamisme commercial, retombées et impacts;
- Faisabilité : qualité du montage financier, crédibilités des soumissions, etc.;
- Capacité de l'association : suivi prévu, expertise, qualité de la reddition de compte, etc.;
- Réponse aux différents volets de l'appel en adéquation avec les lacunes de l'association;
- Présentation d'objectifs en adéquation avec la vision et les valeurs de l'arrondissement;
- Appui et implication des gens d'affaires et d'autres partenaires, s'il y a lieu.

La proposition soumise par l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest comporte les interventions suivantes:

- Ajout de décorations de Noël (30 motifs, installation, désinstallation et entreposage);
- Installation lumineuse scintillante de type LED sur 24 arbres.

Ces interventions devront être réalisées avec l'approbation des services municipaux de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lorsque requises, considérant que le projet implique des interventions sur le domaine public.

## **JUSTIFICATION**

En participant à l'amélioration des pratiques et à la performance des SDC et des associations volontaires de commerçants, la ville favorise du même coup le développement d'une offre commerciale complète qui contribue à la vitalité et au rayonnement de Montréal. Le soutien à la dynamisation des rues commerciales traditionnelles, la création de nouvelles SDC et la vitalité des rues commerciales par la valorisation urbaine, architecturale et du design sont au coeur des objectifs qu'entend appuyer la Direction du développement du territoire et des travaux publics (DDTTP).

La direction du développement du territoire et des travaux publics recommande donc d'adopter une résolution accordant un soutien financier non récurrent à l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et ce, pour les motifs suivant :

- L'Association des commerçants avenue Laurier Ouest est un regroupement volontaire de commerçants légalement constitué entre le boulevard Saint-Laurent à l'est et la rue Hutchison à l'ouest;
- L'Association des commerçants avenue Laurier Ouest a déposé un dossier conforme à l'appel de projets de l'arrondissement en septembre 2017;
- L'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial;
- L'objectif premier du fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin de verser une contribution financière aux organismes, il était obligatoire que ceux-ci soient inscrits au Registre des entreprises du Québec (REQ) au moment de l'analyse des propositions.

Sur la base de la remise de 2016, la somme totale disponible en 2017 pour le fonds était de 928 565 \$ \$. De cette somme, 825 392 \$ ont déjà été versés pour le volet I « Soutien aux SDC » aux trois Sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement (Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, Société de développement du boulevard Saint-Laurent et Société de développement commercial rue Saint-Denis).

Le 31 mai 2017, le comité exécutif a accepté de réserver une somme de 103 173 \$ pour le volet III « Besoins complémentaires ». Le projet d'entente avec l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest implique une dépense de 27 478 \$ financée à même ces crédits. La somme du volet III a été transférée à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Selon les termes de l'entente, après approbation de celle-ci, la contribution financière de la ville sera remise à l'organisme sur demande écrite de ce dernier selon les modalités indiquées à la convention de contribution financière. À la fin du projet, l'organisme devra remettre une reddition de compte incluant notamment les copies des factures reçues et autres pièces démontrant le coût du projet et leur acquittement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts envisagés de la réalisation des projets sont les suivants :

- Contribution à une plus grande prise en charge par les commerçants de leur développement au sein de l'association volontaire;
- Renforcement du pouvoir d'attraction de l'artère visée;
- Attraction et fidélisation de la clientèle.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décembre 2017 : Réception des documents de reddition de compte du fonds 2016;

- Janvier 2018 : Versement de la contribution 2017 (remise 2016) selon les modalités de l'entente.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'Association des commerçants avenue Laurier Ouest est une association inscrite au REQ sous le numéro d'entreprise 1168280676 et dont la date d'entrée en vigueur du statut d'immatriculation est le 25 mai 2012.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal, Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 29 novembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vanessa HUPPÉ-HART  
Commissaire au développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-11-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1177239018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 21 250 \$ à l'Association des commerçants avenue Duluth, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives stratégiques, promotionnelles et d'animation.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 21 250 \$ À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE L'AVENUE DULUTH, DANS LE CADRE DU FONDS DE DYNAMISATION DES RUES COMMERCIALES DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, VOLET III, VISANT LA MISE EN PLACE D'INITIATIVES STRATÉGIQUES, PROMOTIONNELLES ET D'ANIMATION**

ATTENDU que l'Association des commerçants de l'avenue Duluth est un regroupement volontaire de commerçants légalement constitué entre l'avenue du Parc-La Fontaine à l'est et le boulevard Saint-Laurent à l'ouest;

ATTENDU que l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial;

ATTENDU que l'objectif premier du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du



territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'ACCORDER un soutien financier non récurrent de 21 250 \$ à l'Association des commerçants de l'avenue Duluth, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III « Besoins complémentaires », visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles;

D'APPROUVER un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- Le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- Le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-03 13:59

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177239018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 21 250 \$ à l'Association des commerçants avenue Duluth, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives stratégiques, promotionnelles et d'animation.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2010, à la suite de l'augmentation des tarifs des parcomètres dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, un fonds a été constitué visant le déploiement d'initiatives pour atténuer les impacts négatifs en découlant. C'est dans ce contexte qu'il a été convenu que les revenus nets supplémentaires générés à la suite de cette augmentation sur le réseau artériel seraient versés dans un fonds. L'arrondissement s'est alors engagé à créer le fonds de dynamisation des rues commerciales, en ayant comme objectif le soutien financier aux gens d'affaires du Plateau, notamment regroupés au sein des sociétés de développement commercial (SDC) et des associations volontaires de commerçants. Ces dernières peuvent bénéficier du fonds pour une année donnée sur la base des remises de l'année précédente. Dans ce contexte, le comité exécutif a approuvé, en mai 2017, de réserver une somme de 103 173 \$ pour le volet III « Besoins complémentaires » (remises 2016), visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement. Depuis 2014, suite à une entente entre le Service du développement économique et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les sommes nous ont été transférées.

Dans le cadre d'un appel de projets tenu à l'été 2017, la Direction du développement du territoire et des travaux publics a invité les associations volontaires de commerçants à soumettre leurs projets s'articulant autour de trois volets: la gouvernance, la communication et la promotion et enfin, l'animation et l'embellissement.

Par ailleurs, afin de répondre à des enjeux d'ordre organisationnel chez les associations, l'arrondissement s'est réservé une portion du fonds, soit 18 000 \$, pour la réalisation d'activités obligatoires favorisant une saine gouvernance et un soutien aux administrateurs

et à la permanence de ces organisations.

### **Description des activités obligatoires**

- **Gouvernance** : six heures de formation pour les membres des conseils d'administration et leur permanence et environ dix heures d'accompagnement par association offertes par le Centre Saint-Pierre;
- **Communication et promotion** : six heures d'accompagnement par association pour l'organisation d'une activité de consultation des membres offertes par Convercité ou pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel et d'un plan d'action offertes par le service-conseil Artères.

L'Association des commerçants de l'avenue Duluth a répondu à cet appel de projets en demandant des fonds pour :

- créer du matériel promotionnel;
- réaliser des activités d'embellissement;
- financer la coordination des projets.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0952 - 31 mai 2017 - de réserver une somme de 103 173 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement;

CE16 0336 - 2 mars 2016 - de réserver une somme de 159 317 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement.

CE15 0493 - 18 mars 2015 - de réserver une somme de 169 032 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

CE14 0971 - 11 juin 2014 - Approuver un projet d'ordonnance modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014) afin de verser des subventions totales non récurrentes de 528 643 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de réserver une somme de 58 738 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CE14 0094 - 27 janvier 2014 - Réserver une somme de 74 912 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CE13 0904 - 12 juin 2013 - Réserve d'une somme de 93 640 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement.

CE12 0394 - 21 mars 2012 - Approbation de la création du Fonds de dynamisation des rues commerciales pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et des règles de gestion s'y rattachant / Mandat à la DUDE pour assumer la gestion de ce fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'approbation du projet d'entente financé par le Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de verser une contribution financière non récurrente de 21 250 \$ à l'Association des commerçants avenue Duluth.

De façon spécifique, il vise l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds, qui doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et à motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial. Tous les types de dépenses sont admissibles dans la mesure où ces dernières visent les objectifs de l'application du volet III. Le versement de la contribution financière municipale doit faire l'objet d'une entente à être approuvée par le conseil d'arrondissement.

Les projets du volet III sont analysés sur la base des éléments suivants :

- Pertinence sur le territoire : effet structurant sur le dynamisme commercial, retombées et impacts;
- Faisabilité : qualité du montage financier, crédibilités des soumissions, etc.;
- Capacité de l'association : suivi prévu, expertise, qualité de la reddition de compte, etc.;
- Réponse aux différents volets de l'appel en adéquation avec les lacunes de l'association;
- Présentation d'objectifs en adéquation avec la vision et les valeurs de l'arrondissement;
- Appui et implication des gens d'affaires et d'autres partenaires, s'il y a lieu.

La proposition soumise par l'Association des commerçants de l'avenue Duluth comportait plusieurs projets. Sur la base des critères d'analyse du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds, les interventions suivantes ont été retenues :

- Maintenir une personne à temps partiel afin d'assurer la permanence de l'association pour la coordination des projets;
- Créer certains outils promotionnels;
- Embaucher une personne à contrat responsable de la propreté et de l'enlèvement de graffiti;
- Réaliser des activités d'embellissement.

Ces interventions devront être réalisées avec l'approbation des services municipaux de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lorsque requise, considérant que le projet implique des interventions sur le domaine public.

## **JUSTIFICATION**

En participant à l'amélioration des pratiques et à la performance des SDC et des associations volontaires de commerçants, la ville favorise du même coup le développement d'une offre commerciale complète qui contribue à la vitalité et au rayonnement de Montréal. Le soutien à la dynamisation des rues commerciales traditionnelles, la création de nouvelles

SDC et la vitalité des rues commerciales par la valorisation urbaine, architecturale et du design sont au coeur des objectifs qu'entend appuyer la Direction du développement du territoire et des travaux publics (DDTTP).

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande donc d'adopter une résolution accordant un soutien financier non récurrent à l'Association des commerçants avenue Duluth, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et ce, pour les motifs suivants :

- l'Association des commerçants de l'avenue Duluth est un regroupement volontaire de commerçants légalement constitué entre l'avenue du Parc-La Fontaine à l'est et le boulevard Saint-Laurent à l'ouest;
- l'Association des commerçants de l'avenue Duluth a déposé un dossier conforme à l'appel de projets de l'arrondissement en septembre 2017;
- l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial;
- l'objectif premier du fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin de verser une contribution financière aux organismes, ceux-ci doivent obligatoirement être inscrits au Registre des entreprises du Québec (REQ) au moment de l'analyse des propositions.

Sur la base de la remise de 2016, la somme totale disponible en 2017 pour le fonds était de 928 565 \$. De cette somme, 825 392 \$ ont déjà été versés pour le volet I « Soutien aux SDC » aux trois Sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement (Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, Société de développement du boulevard Saint-Laurent et Société de développement commercial rue Saint-Denis).

Le 31 mai 2017, le comité exécutif a accepté de réserver une somme de 103 173 \$ pour le volet III « Besoins complémentaires ». La somme du volet III a été transférée à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Le projet d'entente avec l'Association des commerçants de l'avenue Duluth implique une dépense de 21 250 \$ financée à même ces crédits.

Selon les termes de l'entente, après approbation de celle-ci, la contribution financière de la ville sera remise à l'organisme sur demande écrite de ce dernier selon les modalités indiquées à la convention de contribution financière. À la fin du projet, l'organisme devra remettre une reddition de compte incluant notamment les copies des factures reçues et autres pièces démontrant le coût du projet et leur acquittement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts envisagés de la réalisation des projets sont les suivants :

- Contribution à une plus grande prise en charge par les commerçants de leur développement au sein de l'association volontaire;
- Renforcement du pouvoir d'attraction de l'artère visée;
- Attraction et fidélisation de la clientèle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Début 2018** : Réception des documents de reddition de compte du fonds 2016;

- **Mars 2018** : Versement de la contribution 2017 (remise 2016) selon les modalités de l'entente.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'Association des commerçants avenue Duluth est une association inscrite au REQ sous le numéro d'entreprise 1170004866 et dont la date d'entrée en vigueur du statut d'immatriculation est le 17 avril 2014.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 29 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vanessa HUPPÉ-HART  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-29

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1177239021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 6 445 \$ à l'Association des commerçants Prince-Arthur dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives stratégiques, promotionnelles et d'animation

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 6 445 \$ À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS PRINCE-ARTHUR, DANS LE CADRE DU FONDS DE DYNAMISATION DES RUES COMMERCIALES DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, VOLET III, VISANT LA MISE EN PLACE D'INITIATIVES STRATÉGIQUES, PROMOTIONNELLES ET D'ANIMATION**

ATTENDU que l'Association des commerçants Prince-Arthur est un regroupement volontaire de commerçants légalement constitué entre l'avenue Laval à l'est et le boulevard Saint-Laurent à l'ouest;

ATTENDU que l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial;

ATTENDU que l'objectif premier du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du



territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'ACCORDER un soutien financier non récurrent de 6 445 \$ à l'Association des commerçants Prince-Arthur, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III « Besoins complémentaires », visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles;

D'APPROUVER un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- Le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- Le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-03 14:07

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177239021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 6 445 \$ à l'Association des commerçants Prince-Arthur dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives stratégiques, promotionnelles et d'animation

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2010, à la suite de l'augmentation des tarifs des parcomètres dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, un fonds a été constitué visant le déploiement d'initiatives pour atténuer les impacts négatifs en découlant. C'est dans ce contexte qu'il a été convenu que les revenus nets supplémentaires générés à la suite de cette augmentation sur le réseau artériel seraient versés dans un fonds. L'arrondissement s'est alors engagé à créer le fonds de dynamisation des rues commerciales, en ayant comme objectif le soutien financier aux gens d'affaires du Plateau, notamment regroupés au sein des sociétés de développement commercial (SDC) et des associations volontaires de commerçants. Ces dernières peuvent bénéficier du fonds pour une année donnée sur la base des remises de l'année précédente. Dans ce contexte, le comité exécutif a approuvé, en mai 2017, de réserver une somme de 103 173 \$ pour le volet III « Besoins complémentaires » (remises 2016), visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement. Depuis 2014, suite à une entente entre le Service du développement économique et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les sommes nous ont été transférées.

Dans le cadre d'un appel de projets tenu à l'été 2017, la Direction du développement du territoire et des travaux publics a invité les associations volontaires de commerçants à soumettre leurs projets s'articulant autour de trois volets: la gouvernance, la communication et la promotion et enfin, l'animation et l'embellissement.

Par ailleurs, afin de répondre à des enjeux d'ordre organisationnel chez les associations, l'arrondissement s'est réservé une portion du fonds, soit 18 000 \$, pour la réalisation d'activités obligatoires favorisant une saine gouvernance et un soutien aux administrateurs

et à la permanence de ces organisations.

### **Description des activités obligatoires**

- **Gouvernance** : six heures de formation pour les membres des conseils d'administration et leur permanence et environ dix heures d'accompagnement par association offertes par le Centre Saint-Pierre;
- **Communication et promotion** : six heures d'accompagnement par association pour l'organisation d'une activité de consultation des membres offertes par Convercité ou pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel et d'un plan d'action offertes par le service-conseil Artères.

L'Association des commerçants Prince-Arthur a répondu à cet appel de projets en demandant des fonds pour différents projets, dont:

- le maintien d'une personne ressource à temps partiel pour la coordination de l'association;
- l'hébergement de leur site Internet.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0952 - 31 mai 2017 - de réserver une somme de 103 173 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement;

CE16 0336 - 2 mars 2016 - de réserver une somme de 159 317 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement.

CE15 0493 - 18 mars 2015 - de réserver une somme de 169 032 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

CE14 0971 - 11 juin 2014 - Approuver un projet d'ordonnance modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014) afin de verser des subventions totales non récurrentes de 528 643 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de réserver une somme de 58 738 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CE14 0094 - 27 janvier 2014 - Réserver une somme de 74 912 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CE13 0904 - 12 juin 2013 - Réserve d'une somme de 93 640 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement.

CE12 0394 - 21 mars 2012 - Approbation de la création du Fonds de dynamisation des rues commerciales pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et des règles de gestion s'y rattachant / Mandat à la DUDE pour assumer la gestion de ce fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'approbation du projet d'entente financé par le Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de verser une contribution financière non récurrente de 6 445 \$ à l'Association des commerçants Prince-Arthur.

De façon spécifique, il vise l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds, qui doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et à motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial. Tous les types de dépenses sont admissibles dans la mesure où ces dernières visent les objectifs de l'application du volet III. Le versement de la contribution financière municipale doit faire l'objet d'une entente à être approuvée par le conseil d'arrondissement.

Les projets du volet III sont analysés sur la base des éléments suivants :

- Pertinence sur le territoire : effet structurant sur le dynamisme commercial, retombées et impacts;
- Faisabilité : qualité du montage financier, crédibilités des soumissions, etc.;
- Capacité de l'association : suivi prévu, expertise, qualité de la reddition de compte, etc.;
- Réponse aux différents volets de l'appel en adéquation avec les lacunes de l'association;
- Présentation d'objectifs en adéquation avec la vision et les valeurs de l'arrondissement;
- Appui et implication des gens d'affaires et d'autres partenaires, s'il y a lieu.

La proposition soumise par l'Association des commerçants Prince-Arthur comportait plusieurs projets. Sur la base des critères d'analyse et des documents requis du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds, les interventions suivantes ont été retenues :

- une personne ressource à temps partiel pour la coordination de l'association;
- l'hébergement de leur site Internet.

Ces interventions devront être réalisées avec l'approbation des services municipaux de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lorsque requises, considérant que le projet implique des interventions sur le domaine public.

## **JUSTIFICATION**

En participant à l'amélioration des pratiques et à la performance des SDC et des associations volontaires de commerçants, la ville favorise du même coup le développement d'une offre commerciale complète qui contribue à la vitalité et au rayonnement de Montréal. Le soutien à la dynamisation des rues commerciales traditionnelles, la création de nouvelles SDC et la vitalité des rues commerciales par la valorisation urbaine, architecturale et du design sont au coeur des objectifs qu'entend appuyer la Direction du développement du territoire et des travaux publics (DDTTP).

La direction du développement du territoire et des travaux publics recommande donc d'adopter une résolution accordant un soutien financier non récurrent à l'Association des

commerçants Prince-Arthur, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et ce, pour les motifs suivants :

- l'Association des commerçants Prince-Arthur est un regroupement volontaire de commerçants légalement constitué entre la rue Laval à l'est et la rue Clark à l'ouest;
- l'Association des commerçants Prince-Arthur a déposé un dossier répondant à l'appel de projets de l'arrondissement en septembre 2017;
- l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial;
- l'objectif premier du fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin de verser une contribution financière aux organismes, il était obligatoire que ceux-ci soient inscrits au Registre des entreprises du Québec (REQ) au moment de l'analyse des propositions.

Sur la base de la remise de 2016, la somme totale disponible en 2017 pour le fonds était de 928 565 \$ \$. De cette somme, 825 392 \$ ont déjà été versés pour le volet I « Soutien aux SDC » aux trois Sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement (Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, Société de développement du boulevard Saint-Laurent et Société de développement commercial rue Saint-Denis).

Le 31 mai 2017, le comité exécutif a accepté de réserver une somme de 103 173 \$ pour le volet III « Besoins complémentaires ». Le projet d'entente avec l'Association des commerçants Prince-Arthur implique une dépense de 6 445 \$ financée à même ces crédits. La somme du volet III a été transférée à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Selon les termes de l'entente, après approbation de celle-ci, la contribution financière de la ville sera remise à l'organisme sur demande écrite de ce dernier selon les modalités indiquées à la convention de contribution financière. À la fin du projet, l'organisme devra remettre une reddition de compte incluant notamment les copies des factures reçues et autres pièces démontrant le coût du projet et leur acquittement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts envisagés de la réalisation des projets sont les suivants :

- Contribution à une plus grande prise en charge par les commerçants de leur développement au sein de l'association volontaire;
- Renforcement du pouvoir d'attraction de l'artère visée;
- Attraction et fidélisation de la clientèle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

2018 : Réception des documents de reddition de compte du fonds 2016;

- 2018 : Versement de la contribution 2017 (remise 2016) selon les modalités de l'entente.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'Association des commerçants Prince-Arthur est une association inscrite au REQ sous le numéro d'entreprise 1170611439 et dont la date d'entrée en vigueur du statut d'immatriculation est le 12 décembre 2014.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 29 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vanessa HUPPÉ-HART  
Commissaire au développement économique

### **ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-11-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics

**Dossier # : 1177827001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 3,4 km, pour l'exercice financier 2017-2018 dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, totalisent 23 021,40 \$ afin de recevoir une subvention de 5 106 \$

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande :  
CONFIRMER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC QUE LES DÉPENSES DU TRONÇON DE LA ROUTE VERTE DE 3,4 KM, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017-2018 DANS L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, TOTALISENT 23 021,40 \$ AFIN DE RECEVOIR UNE SUBVENTION DE 5 106 \$

ATTENDU QUE le rapport du financement des travaux d'entretien réalisés pour l'exercice financier 2017-2018 sur la Route verte est conforme.

Considérant l'attestation de conformité rendu par la Direction du développement du territoire et des travaux publics il est recommandé :

1. De confirmer au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 3,4 km, pour l'exercice financier 2017-2018 dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, totalisent 23 021,40 \$ afin de recevoir une subvention de 5 106 \$.
2. De créditer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-07 17:05

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---



Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177827001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 3,4 km, pour l'exercice financier 2017-2018 dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, totalisent 23 021,40 \$ afin de recevoir une subvention de 5 106 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte est un outil d'accompagnement des municipalités pour les aider à prendre en charge l'entretien de la Route verte au Québec.  
L'aide financière accordée représente 50% des coûts d'entretien admissibles jusqu'à concurrence de 3 000 \$ / km pour l'entretien des pistes cyclables et sentiers à usage polyvalent. La Route verte traverse l'arrondissement sur une distance de 3,4 km.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 250009: Confirmation au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 3,4 km, pour l'exercice financier 2016-2017 dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, totalisent 29 840 \$ afin de recevoir une subvention de 5 106 \$. GDD 1177005001

**DESCRIPTION**

Le Programme vise toutes les activités liées à l'exploitation et au maintien des actifs des aménagements cyclables et des équipements connexes sur l'itinéraire de la Route verte, y compris l'administration et l'inspection du réseau, à l'exception des activités de promotion et d'animation. Plus particulièrement, les travaux visés au regard des divers types d'aménagement sont les suivants :

Pistes cyclables et sentiers polyvalents :

- L'entretien saisonnier de la chaussée, qui comprend notamment le nettoyage, la réparation et la réfection de la surface, de l'infrastructure et du drainage des pistes et des sentiers;
- L'entretien et le remplacement de la signalisation, qui comprennent les travaux effectués sur les panneaux et leurs supports, de même que les travaux de marquage;
- L'entretien des équipements connexes, qui comprend les travaux effectués sur les

ouvrages d'art (ponts et tunnels), les barrières, les clôtures, le mobilier, les haltes cyclistes, l'éclairage, les traverses, etc.;

- L'entretien paysager, qui comprend la collecte des déchets de même que tous les travaux de contrôle de la végétation en bordure des pistes et des sentiers, y compris les haltes cyclables.

Afin de clore le dossier et d'obtenir la subvention de 5 106 \$ pour l'exercice financier 2017-2018, nous devons fournir au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec une justification des dépenses d'entretien de la piste cyclable. L'arrondissement doit fournir les pièces justificatives suivantes :

- Rapport succinct du financement des travaux d'entretien réalisés en 2017 sur la Route verte (ce rapport doit être adopté par résolution);
- Résolution du CA.

## **JUSTIFICATION**

Cette subvention aidera la Division de la voirie à assurer un service adéquat aux usagers de la Route verte.

L'aide financière correspond à 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 3 000 \$ / km pour l'entretien des pistes cyclables de la Route verte.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir intervention des services financiers

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Encourager l'utilisation du vélo afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi poursuivre nos engagements liés à l'orientation 1 : Amélioration de la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre du Plan Local de Développement Durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration de l'entretien de la Route verte.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Elmer FLORES  
Agent(e) technique en circulation  
stationnement - tp - hdu

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-07

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics

**Dossier # : 1173945017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière maximale de 51 738,75 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant, pour l'aménagement d'une ruelle verte située entre les rues Gauthier, Sherbrooke Est, Cartier et l'avenue Papineau et approuver le projet de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière maximale de 51 738,75 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant, pour l'aménagement d'une ruelle verte située entre les rues Gauthier, Sherbrooke Est, Cartier et l'avenue Papineau, à même le budget de fonctionnement ;
2. D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné, dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel ;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173945017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière maximale de 51 738,75 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant, pour l'aménagement d'une ruelle verte située entre les rues Gauthier, Sherbrooke Est, Cartier et l'avenue Papineau et approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un comité vert constitué de résidents bénévoles a déposé à l'arrondissement un projet de verdissement de la ruelle située entre les rues Gauthier, Sherbrooke Est, Cartier et l'avenue Papineau;  
L'organisme UTILE (Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant) prévoit des travaux majeurs d'excavation et d'aménagement sur le terrain du 3499, avenue Papineau, dont une cour verdie donnant directement sur le projet de ruelle verte. L'organisme a proposé à l'arrondissement de profiter de ses travaux afin de réaliser le projet de ruelle verte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'arrondissement souhaite accepter l'offre de l'organisme UTILE et lui accorder une contribution financière maximale de 51 738,75 \$, toutes taxes incluses, pour lui permettre de réaliser le projet de ruelle verte conformément aux modalités prévues à la convention.

**JUSTIFICATION**

L'aménagement d'une ruelle verte aide grandement l'environnement en diminuant les îlots de chaleur, les dépôts sauvages de déchets et le bruit ambiant tout en augmentant la qualité de l'air, la biodiversité, le paysage urbain, la rétention des eaux de pluie, etc

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

voir intervention des finances

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La renaturalisation des milieux urbains est une solution particulièrement efficace pour remédier à plusieurs problèmes des grandes villes. Le couvert végétal limite la formation d'îlots de chaleur et capte les polluants atmosphériques. La présence des plantes améliore la qualité de vie des résidents sur plusieurs plans. Elles embellissent le paysage et adoucissent les lignes architecturales. En stimulant tous les sens et en recréant des liens entre l'être humain et la nature, les végétaux ont un impact important sur le stress des citoyens.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant les îlots de chaleur, en favorisant la vie de quartier ainsi que la marche.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 8 décembre 2017

---



Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

Andréanne LECLERC-MARCEAU  
Agent(e) de recherche



**Dossier # : 1173945023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 7000 \$ à « TAPAJ - Spectre de rue » pour les aider à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite et à en assurer la logistique. Approuver le projet de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité au sommaire décisionnel, il est recommandé :  
D'accorder une contribution financière de 7 000 \$ à TAPAJ - Spectre de rue, tel que décrit dans le sommaire décisionnel;

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont copie est en annexe au dossier décisionnel;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-14 11:10

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1173945023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 7000 \$ à « TAPAJ - Spectre de rue » pour les aider à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite et à en assurer la logistique. Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU****CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 7000 \$ à « Spectre de rue » pour le programme TAPAJ (Travail Alternatif Payé À la Journée) pour les aider à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite et à en assurer la logistique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le programme TAPAJ a été mis sur pied en 2000 par l'organisme Spectre de rue afin d'offrir une alternative aux métiers de la rue aux jeunes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et de les soutenir dans leurs démarches de réinsertion sociale. Le projet de travail mis de l'avant pour ces jeunes sert à venir en aide à des personnes à mobilité réduite en procédant, durant l'hiver, au déneigement de leurs rampes, escaliers, entrée, balcons et autres.

**JUSTIFICATION**

En plus d'aider certains jeunes à la réinsertion sociale, l'aide financière servira aussi à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration des conditions de vie des jeunes de la rue et des personnes itinérantes et facilitation de la cohabitation entre les personnes marginalisées et les citoyens

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 8 décembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-08

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1173945021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 600 \$ à « Santropol Roulant » pour l'organisation de la fête d'hiver Terrasses Roy qui aura lieu le 16 décembre 2017.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,  
Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 600 \$ à Santropol Roulant, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-12 10:04

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1173945021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 600 \$ à « Santropol Roulant » pour l'organisation de la fête d'hiver Terrasses Roy qui aura lieu le 16 décembre 2017.

**CONTENU****CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 600 \$ à « Santropol Roulant » pour l'organisation de la fête d'hiver Terrasses Roy qui aura lieu le 16 décembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Santropol Roulant est un organisme dynamique et vivant offrant à la communauté intergénérationnelle, une magnifique mosaïque de personnes de tous âges rassemblées par la nourriture et l'engagement communautaire. Cette fête a pour but de rassembler les gens du quartier en leur offrant gratuitement un jus de pomme chaud et des gourmandises.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 8 décembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-08

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1173945018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à « La Maison des Amis du Plateau Mont-Royal » pour l'organisation de deux repas offerts gratuitement les 25 décembre 2017 et 1er janvier 2018.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 500 \$ à la Maison des Amis du Plateau Mont-Royal, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-08 14:18

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1173945018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à « La Maison des Amis du Plateau Mont-Royal » pour l'organisation de deux repas offerts gratuitement les 25 décembre 2017 et 1er janvier 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$ à « La Maison des Amis du Plateau Mont-Royal » pour l'organisation de deux repas offerts gratuitement les 25 décembre 2017 et 1er janvier 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La Maison des Amis du Plateau Mont-Royal est un centre de regroupement communautaire présent au coeur du Plateau et s'emploie à améliorer la qualité de vie de sa clientèle à travers ses services et activités. La contribution permettra de couvrir les frais de repas offerts gratuitement aux gens démunis.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site

Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 8 décembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-07

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1173945022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à « SOIR » pour les aider à défrayer les coûts reliés au volet public de la programmation éphémère au Divan Orange de SOIR.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 500 \$ à SOIR, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-12 09:38

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1173945022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à « SOIR » pour les aider à défrayer les coûts reliés au volet public de la programmation éphémère au Divan Orange de SOIR.

**CONTENU****CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$ à « SOIR » pour les aider à défrayer les coûts reliés au volet public de la programmation éphémère au Divan Orange de SOIR.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

SOIR, un organisme à but non lucratif visant à promouvoir la relève artistique locale ainsi que les petites entreprises montréalaises en organisant diverses activités permettant le dialogue. Parmi ces activités, SOIR en collaboration avec les Mêmes-Cacaïstes, a ouvert un espace éphémère, L'Espace des Mêmes, situé sur le boul. St-Laurent à l'angle de la rue Beaubien, où une soixantaine de prestations artistiques ont pris place accueillant près de 6000 visiteurs en 6 mois. Vu le succès de ce premier espace éphémère, autant auprès des artistes que de la communauté culturelle montréalaise et du public, SOIR a créé de nouveau une programmation particulière et éphémère, en collaboration avec le Divan Orange, lieu de diffusion déjà bien établi au sein du quartier. L'ouverture de cette vitrine éphémère est prévue du 2 au 30 janvier 2018.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 8 décembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-08

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1173945020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 408 \$ à la « Maison de l'amitié » pour les aider à rembourser les frais de permis pour l'installation d'une hotte commerciale à la demande du Service d'incendie de Montréal.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,  
Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 408 \$ à la Maison de l'amitié, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-12 10:05

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1173945020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 408 \$ à la « Maison de l'amitié » pour les aider à rembourser les frais de permis pour l'installation d'une hotte commerciale à la demande du Service d'incendie de Montréal.

**CONTENU****CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 408 \$ à la « Maison de l'amitié » pour les aider à rembourser les frais de permis pour l'installation d'une hotte commerciale à la demande du Service d'incendie de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 8 décembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-08

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe





**Dossier # : 1173945019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 229,95 \$ à « Coalition vélo de Montréal » pour défrayer le coût de location de l'Espace La Fontaine pour la tenue d'un atelier gratuit de vélo d'hiver qui se déroulera le 9 décembre 2017. Cet atelier, à lequel plusieurs personnes sont attendues, vise à faire de l'éducation et de la sensibilisation quant à la pratique du vélo en saison hivernale.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 229,95 \$ à Coalition vélo de Montréal, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-12 10:07

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1173945019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 229,95 \$ à « Coalition vélo de Montréal » pour défrayer le coût de location de l'Espace La Fontaine pour la tenue d'un atelier gratuit de vélo d'hiver qui se déroulera le 9 décembre 2017. Cet atelier, à lequel plusieurs personnes sont attendues, vise à faire de l'éducation et de la sensibilisation quant à la pratique du vélo en saison hivernale.

**CONTENU****CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 229,95 \$ à « Coalition vélo de Montréal » pour défrayer le coût de location de l'Espace La Fontaine pour la tenue d'un atelier gratuit de vélo d'hiver qui se déroulera le 9 décembre 2017. Cet atelier, à lequel plusieurs personnes sont attendues, vise à faire de l'éducation et de la sensibilisation quant à la pratique du vélo en saison hivernale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'atelier d'initiation au vélo d'hiver est offert aux personnes qui commencent tout comme celles qui ont de l'expérience, rien de mieux qu'un petit rafraîchissement avant le refroidissement. Dans une ambiance conviviale, il sera question de préparation mécanique, d'entretien du vélo, de vêtements et de conduite préventive. Cet atelier est offert le 9 décembre 2017, à 15 h, à l'Espace La Fontaine.

**JUSTIFICATION**

Par la contribution, l'arrondissement soutient la transmission de ces informations qui est cruciale, car il semble qu'elle permette d'abaisser la plupart des barrières empêchant les cyclistes de continuer de rouler durant la saison froide.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La pratique du vélo d'hiver s'inscrit dans les objectifs de l'arrondissement en matière de développement durable pour l'amélioration de la qualité de vie, la diminution des gaz à effet de serre, la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 8 décembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-07

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1177570006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 110 000 \$, taxes incluses, pour le programme «Jeunesse» du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018. Octroyer une contribution financière de 55 000 \$ au YMCA du Québec, succursale du Parc et de 55 000 \$ au Centre du Plateau et approuver les projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver l'addenda de la convention conclu entre la Ville de Montréal et le Centre du Plateau pour le programme «Jeunesse», modifiant la date d'entrée en vigueur de la convention au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au lieu du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et modifiant le montant de la contribution financière à 83 409 \$ au lieu de 55 000 \$;
2. D'autoriser une dépense additionnelle de 28 409 \$ pour le programme «Jeunesse» pour l'organisme le Centre du Plateau couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à l'addenda de la convention, à savoir :
  - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'autoriser et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-15 11:21**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1177570006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 110 000 \$, taxes incluses, pour le programme «Jeunesse» du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018. Octroyer une contribution financière de 55 000 \$ au YMCA du Québec, succursale du Parc et de 55 000 \$ au Centre du Plateau et approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social a récemment actualisé ses programmes en sports et loisirs dans le but de rehausser ses attentes en matière d'offre de services et de reddition de compte pour mieux desservir la population. Ainsi, les programmes autrefois connus sous le nom de « Jeunesse 2000 » et « Maison des jeunes » sont maintenant connus sous le seul nom de programme «Jeunesse». Afin d'amener à une même date d'échéance toutes les conventions des organismes, un changement au calendrier de renouvellement de la convention était nécessaire pour l'organisme le Centre du Plateau.

Un addenda est requis à la convention pour le programme «Jeunesse» existante avec le Centre du Plateau afin de corriger deux articles de la convention. D'abord, la convention aurait dû couvrir une période de 30 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2019. Également, la convention doit inclure une somme supplémentaire de 28 409 \$, toutes taxes incluses, pour couvrir la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017. Ce montant de 28 409 \$ provient de l'ancien programme jeunesse pour lequel le Centre du Plateau recevait une contribution de 56 818\$ annuellement. Cette somme était déjà prévue au budget, mais n'avait pas été affectée à la présente convention.

L'addenda propose donc les changements suivants :

1. Le montant inscrit à l'article 4.1.1 a été ajusté à 83 409 \$ au lieu de 55 000 \$. L'annexe 2 de la convention a aussi été modifiée en conséquence.
2. La date d'entrée en vigueur de la convention inscrit à l'article 6 a été ajustée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au lieu du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel M MORIN  
Agent de développement d'activités culturelles  
physiques et sportives

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177570006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 110 000 \$, taxes incluses, pour le programme «Jeunesse» du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018. Octroyer une contribution financière de 55 000 \$ au YMCA du Québec, succursale du Parc et de 55 000 \$ au Centre du Plateau et approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**


**CONTEXTE**


La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales. Il est à noter que le total des contributions financières octroyées aux organismes partenaires pour la réalisation de ces différents programmes a été augmenté de 62 800 \$ portant l'enveloppe à 776 000 \$.

De plus, la DCSLPDS a récemment actualisé ses programmes en sports et loisirs dans le but de rehausser ses attentes en matière d'offre de services et de reddition de compte pour mieux desservir la population. Ainsi, les programmes autrefois connus sous le nom de « Jeunesse 2000 » et « Maison des jeunes » sont maintenant connus sous le seul nom de programme « Jeunesse ».

Enfin, afin de mettre en œuvre son offre de service en sports et en loisirs, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a développé des relations de collaboration depuis plus d'une vingtaine d'années avec le Centre du Plateau et le YMCA du Québec, succursale du Parc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 25 0235  - 4 juillet 2016 - Reconduire les conventions de partenariat dans le cadre des programmes « Jeunesse 2000 » et « Maison des jeunes » aux mêmes termes et conditions, pour une période de 12 mois, se terminant le 30 juin 2017, et accorder une contribution financière pour maintenir l'offre de service des programmes mentionnées aux organismes l'Imagerie local des jeunes inc. - 25 000 \$, Maison des jeunes du Plateau inc.- 25 000 \$ et Les YMCA du Québec - 56 818 \$, totalisant un montant de 106 818 \$, toutes taxes incluses.

CA15 250495  - 7 décembre 2015 - Octroi d'une contribution financière totale de 659 823 \$ pour l'année 2016, à même le budget de fonctionnement, aux organismes suivants du Plateau-Mont-Royal : Art Neuf, Association Récréative Milton-Parc, Centre le Beau Voyage, Centre du Plateau, Centre Père Sablon, l'Imagerie Local des Jeunes, Maison des jeunes du

Plateau, Relance des loisirs tout 9 et Les YMCA du Québec.

CA14 25 0458 - 1<sup>er</sup> décembre 2014 - Octroi, à même le budget de fonctionnement, d'une contribution totale de 695 232 \$, pour l'année 2015, aux organismes du Plateau-Mont-Royal (Art Neuf inc., Association Récréative Milton-Parc, Centre du Plateau, Centre Père Sablon, l'Imagerie local des jeunes inc., Maison des jeunes du Plateau inc., Relance des loisirs tout 9 inc. et Les YMCA du Québec).

## DESCRIPTION

L'arrondissement s'associe à des organismes à but non lucratif pour offrir à la clientèle jeunesse une alternative aux activités traditionnelles de sports et de loisirs. Le programme « Jeunesse » a comme objectif principal de permettre aux jeunes âgés de 12 à 18 ans de se réaliser et d'être partie prenante de leur propre loisir.

Les missions de ces organismes concordent avec la mission de la DCSLPDS. De plus, ils sont en mesure de poursuivre l'offre de service offerte à ce jour dans le cadre du programme « Jeunesse ». Les montants des contributions recommandées sont identifiés dans le tableau ci-dessus.

Organismes	Mission	Versements 2017	Versements 2018
Centre du Plateau	Soutenir le milieu de vie du Plateau-Mont-Royal en offrant des activités de loisirs, sportives, culturelles, récréatives et éducatives aux citoyens du quartier.	22 000 \$	33 000 \$
Les YMCA du Québec - Succursale du Parc	Contribuer à l'épanouissement du corps, de l'intelligence et de l'esprit, ainsi qu'au mieux-être des personnes, des familles et des collectivités. La Zone jeunesse offre un environnement sécuritaire et inclusif où les jeunes peuvent passer du temps ensemble et participer à des activités récréatives.	22 000 \$	33 000 \$
<b>Total des contributions:</b>		<b>44 000 \$</b>	<b>66 000 \$</b>

## JUSTIFICATION

Ces contributions financières permettent aux organismes d'offrir des activités de loisir gratuitement ou à peu de frais à cette clientèle. En proposant des activités de loisir conçues et réalisées par et pour les jeunes, ces programmes valorisent le développement de l'autonomie et des habiletés sociales, l'apprentissage de la vie citoyenne et démocratique ainsi que l'implication des jeunes dans la communauté.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'annexe 2 des conventions jointes au sommaire pour les modalités des versements. Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)



L'offre de service en sports et loisirs permet aux participants d'avoir accès à un coût modique à des activités diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de service à la clientèle jeunesse de l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et elles doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information. Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux, dans l'infolettre, etc.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi des conventions;  
Réalisation et évaluation du programme « Jeunesse ».

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel BRUNET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel BRUNET, 18 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie BOUCHER  
Conseillère administrative auprès des  
organismes bénévoles

### **ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division

Le : 2017-05-17





**Dossier # : 1172728007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 8 saillies sur différentes intersections du réseau artériel.

ATTENDU La modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

ATTENDU L'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

Considérant l'attestation de conformité rendu par la Direction du développement du territoire et des travaux publics il est recommandé :

D'offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction des 8 saillies suivantes du réseau artériel :

- 2 saillies sur la rue Gilford à l'intersection de la rue Messier;
- 2 saillies sur la rue Marie-Anne Est à l'intersection de la rue Chapleau;
- 4 saillies sur l'avenue Laurier Est à l'intersection de la rue Marquette.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-11 16:44

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172728007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 8 saillies sur différentes intersections du réseau artériel.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement désire sécuriser et verdir trois intersections qui combinent une rue du réseau local et une rue du réseau artériel. Afin de bien sécuriser ces intersections, il est requis d'intervenir sur les deux réseaux.

La révision du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) a eu pour effet de transférer à ce réseau plusieurs rues qui, auparavant, étaient situées sur le réseau local. Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, la responsabilité d'aménager et de réhabiliter ces rues incombe au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Afin d'exécuter les travaux en 2018 et étant donné que certaines des rues où seront construites les saillies font maintenant partie du réseau artériel de la Ville de Montréal, l'arrondissement offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de faire les travaux prévus. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prendra donc en charge la coordination, la réalisation, la gestion, et la supervision des 8 saillies à construire sur le réseau artériel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Les saillies sont une mesure d'apaisement de la circulation qui vise principalement à réduire la vitesse et à rendre les intersections plus sécuritaires pour les piétons .

Afin de répondre à ces objectifs, l'arrondissement désire octroyer un contrat pour la construction de saillies, incluant la plantation d'arbres et la pose de mobilier urbain sur diverses intersections de rue situées sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Les intersections visées par ces travaux ainsi que la répartition des saillies sur chacun des réseau sont :

<b>Intersections</b>	<b>réseau artériel</b>	<b>réseau local</b>
rues Gilford et Messier	2	3
rues Marie-Anne Est et Chapleau	2	3
avenue Laurier Est et rue Marquette	4	4

## **JUSTIFICATION**

La construction de saillies vise à réduire la longueur de traversées piétonnes et à rehausser la visibilité générale. Elles permettent aussi de modifier le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse et d'améliorer ainsi l'environnement pour les résidents et les piétons. Les saillies permettent également la plantation d'arbre et de plantes réduisant les îlots de chaleur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant estimé pour la construction des saillies sur le réseau artériel est de 344 000,00 \$.

Le montant estimé pour la construction des saillies sur le réseau local est de 474 000,00 \$.

Ce montant de 344 000,00 \$ devrait provenir du PTI 2018-2020 du SIVT.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de construction de saillies nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, les travaux projetés permettent de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, et aux actions 4 et 7: protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité, optimiser la gestion de l'eau.

De plus, le remplacement de l'asphalte par de la végétation permet de réduire d'environ 15% l'absorption solaire, de capter du CO2 et de créer un îlot de fraîcheur avec une réduction de la température ambiante de 2° à 5°C.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Lien à faire avec le 3-1-1.

Inscription des travaux sur le site Info-Travaux.

Des avis aux résidents seront distribués avant le début des travaux, pour les informer des conditions et impacts des travaux ainsi que les coordonnées des personnes à contacter au besoin.

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation d'aller en appel d'offres  
Octroi du contrat :  
Réalisation des travaux :

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Guy PELLERIN, 29 novembre 2017  
Michel TANGUAY, 29 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-France PLOUFFE  
Agent(e) technique principal(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2017-11-28

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics



**Dossier # : 1177239022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer un élu à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**RECOMMANDATION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE NOMMER UN ÉLU À TITRE DE REPRÉSENTANT ÉLU DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL CENTRE-VILLE, ORGANISME DU RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL PME MTL**

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'une ou un élu doit être nommé pour siéger au conseil d'administration de cet organisme;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, le tout, selon les orientations transmises par le cabinet des élus.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-13 15:07

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177239022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer un élu à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau PME MTL, regroupant six organisations à but non lucratif, couvrant autant de secteurs sur l'île. Ce réseau est né de l'obligation de l'agglomération de Montréal de mettre en place des points de service de développement local et régional, anciennement sous l'égide des centres locaux de développement (CLD). L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est compris dans le territoire de PME MTL Centre-Ville, avec Westmount et les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Les règlements généraux de PME MTL prévoient qu'un élu soit nommé pour siéger au conseil d'administration de l'organisme. Or, suite aux élections municipales du 5 novembre 2017, un nouveau représentant doit être désigné afin d'assumer la responsabilité du développement économique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG 16 0364 :** Lors de sa séance du 19 mai 2016, le conseil d'agglomération a nommé monsieur Richard Ryan, à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL.

**DESCRIPTION**

Nommer un représentant du conseil d'arrondissement pour agir à titre de représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

**JUSTIFICATION**

La direction du développement du territoire et des travaux publics recommande :  
D'adopter une résolution recommandant au conseil d'agglomération de désigner un élu du



conseil d'arrondissement pour agir à titre de représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, et ce, pour les motifs suivant :

- La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville permettra d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'arrondissement pourra, grâce à ce rôle d'administrateur, orienter les décisions de cette instance de développement local.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil d'arrondissement qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étape projetée :**

- Résolution du conseil d'arrondissement : 18 décembre 2017

#### **Étapes subséquentes:**

- Résolution du comité exécutif;
- Résolution du conseil municipal;
- Résolution du conseil d'agglomération.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 6 décembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vanessa HUPPÉ-HART  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-05

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1173842010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 octobre 2017

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :  
De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 octobre 2017, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-06 09:27

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1173842010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 octobre 2017

**CONTENU****CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Non applicable.

**DESCRIPTION**

Non applicable.

**JUSTIFICATION**

Non applicable.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Non applicable.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements en encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabell ROSS  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-05

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1176768015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de l'avenue Laval

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT L'IMPLANTATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT SUR L'AVENUE DULUTH EST À L'INTERSECTION DE L'AVENUE LAVAL

ATTENDU QUE cette demande a fait l'objet de plusieurs requêtes de citoyens et figure au plan stratégique;

ATTENDU QUE l'ajout d'un panneau d'arrêt à cette intersection améliorera la sécurité des piétons et cyclistes qui se déplacent dans le secteur;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

- D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'approche ouest de l'intersection avec l'avenue Laval;
- D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-04 09:43

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176768015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de l'avenue Laval

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des problématiques de sécurité ont été soulevées à l'intersection des avenues Duluth Est et Laval, aussi, une demande d'étude pour l'installation d'un panneau d'arrêt à l'approche ouest de l'intersection a été formulée dans le plan stratégique 2017. Cette intersection a également fait l'objet de requêtes de citoyens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Suite à l'étude de l'intersection, il est recommandé d'implanter un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'approche ouest de l'intersection de l'avenue Laval.

**JUSTIFICATION**

L'installation de panneaux d'arrêts toutes directions peut être envisagée à l'intersection des avenues Duluth et Laval, car la condition de ratio des débits (rue plus achalandée / rue moins achalandée < 2,3) est satisfaite pour toute la période du comptage (8 heures). Malgré le fait que la condition de la proximité des feux de circulation (Saint-Urbain et Saint-Laurent) ne soit pas respectée (condition 3), il en ressort que cette condition est plus ou moins applicable dans le contexte urbain montréalais alors que cette situation n'est pas inhabituelle dans l'Arrondissement.

De plus, la piètre visibilité de l'approche ouest de l'avenue Duluth Est depuis l'avenue Laval constitue une condition qui justifie la présence d'un arrêt sur l'avenue Duluth Est. En effet, des bacs de béton sont installés au coin sud-ouest et le second bac contient deux arbres qui nuisent à la visibilité de l'approche pour les usagers de l'avenue Laval.

L'arrêt sur l'avenue Duluth Est permettra d'améliorer la sécurité des nombreux piétons et cyclistes qui traversent l'intersection et empruntent les aménagements cyclables sur l'avenue Laval (chaussée désignée en direction nord et bande cyclable à contresens vers le sud). La présence de nombreux commerces, dont plusieurs restaurants, amène également des camions lourds qui effectuent leurs livraisons sur l'avenue Duluth Est.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permettra à l'Arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, l'installation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de l'avenue Laval permettra de poursuivre les engagements liés à *la priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles*, Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun en sécurisant les déplacements actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise en place d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est contribuera à la sécurité des piétons et cyclistes fréquentant le secteur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés à l'endroit où le panneau d'arrêt est prévu 30 jours précédant leur implantation.

Des panneaux de signalisation indiquant «nouvelle signalisation» seront installés sur toutes les approches du carrefour une fois le panneau d'arrêt implanté et devront demeurer en place pendant 30 jours.

L'annonce sera faite dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ordre de travail et plan de marquage à transmettre à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

La mise en place de l'arrêt s'effectuera au courant du printemps 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---



## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Annie LAMBERT, 23 novembre 2017  
Michel TANGUAY, 20 novembre 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN  
Ingénieure en circulation et stationnement

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-20

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1176768016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue Berri

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT L'IMPLANTATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT SUR L'AVENUE DULUTH EST À L'INTERSECTION DE LA RUE BERRI

ATTENDU QUE cette demande figure au plan stratégique;

ATTENDU QUE l'ajout d'un panneau d'arrêt à cette intersection améliorera la sécurité des piétons et cyclistes qui se déplacent dans le secteur;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

- D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'approche ouest de l'intersection avec la rue Berri;
- D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-04 09:41

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1176768016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue Berri

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des problématiques de sécurité ont été soulevées à l'intersection de l'avenue Duluth Est et de la rue Berri, aussi, une demande d'étude pour l'installation d'un panneau d'arrêt à l'approche ouest de l'intersection a été formulée dans le plan stratégique 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Suite à l'étude de l'intersection, il est recommandé d'implanter un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'approche ouest de l'intersection de la rue Berri.

**JUSTIFICATION**

L'installation de panneaux d'arrêts toutes directions peut être envisagée à l'intersection Duluth Est / Berri, car la condition de ratio des débits (rue plus achalandée / rue moins achalandée < 2,3) est satisfaite pour toute la période du comptage (8 heures). Malgré le fait que la condition de la proximité des feux de circulation (Saint-Hubert et Saint-Denis) ne soit pas respectée (condition 3), il en ressort que cette condition est plus ou moins applicable dans le contexte urbain montréalais alors que cette situation n'est pas inhabituelle dans l'Arrondissement.

De plus, la piètre visibilité de l'approche ouest de l'avenue Duluth Est depuis la rue Berri constitue une condition qui justifie la présence d'un arrêt sur l'avenue Duluth Est. En effet, le cadre bâti se situe en bordure de trottoir, ce qui incite les véhicules motorisés de la rue Berri à s'avancer dans l'intersection pour avoir une meilleure visibilité et créer une situation de danger pour les nombreux piétons qui circulent sur l'avenue Duluth Est.

L'arrêt sur l'avenue Duluth Est permettra d'améliorer la sécurité des nombreux piétons et cyclistes qui traversent l'intersection. La présence de plusieurs commerces tels que des restaurants amène également des camions lourds qui effectuent leurs livraisons sur l'avenue Duluth Est. Ces deux rues sont également empruntées par les élèves de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine, située sur la rue Berri au nord de la rue Rachel.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permettra à l'Arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.  
En effet, l'installation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue Berri permettra de poursuivre les engagements liés à *la priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles, Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun en sécurisant les déplacements actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail.*

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise en place d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est contribuera à la sécurité des piétons et cyclistes fréquentant le secteur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés à l'endroit où les panneaux d'arrêt sont prévus, 30 jours précédant leur implantation.  
Des panneaux de signalisation indiquant «nouvelle signalisation» seront installés sur toutes les approches du carrefour une fois les panneaux d'arrêt implantés et devront demeurer en place pendant 30 jours.  
L'annonce sera faite dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ordre de travail et plan de marquage à transmettre à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.  
La mise en place de l'arrêt s'effectuera au courant du printemps 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Annie LAMBERT, 23 novembre 2017  
Michel TANGUAY, 20 novembre 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN  
Ingénieure en circulation et stationnement

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-20

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1176768017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue Saint-André

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT L'IMPLANTATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT SUR L'AVENUE DULUTH EST À L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-ANDRÉ

ATTENDU QUE cette demande figure au plan stratégique;

ATTENDU QUE l'ajout d'un panneau d'arrêt à cette intersection améliorera la sécurité des piétons et cyclistes qui se déplacent dans le secteur;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

- D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'approche ouest de l'intersection avec la rue Saint-André;
- D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-04 09:37

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176768017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue Saint-André

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des problématiques de sécurité ont été soulevées à l'intersection de l'avenue Duluth Est et de la rue Saint-André, aussi, une demande d'étude pour l'installation d'un panneau d'arrêt à l'approche ouest de l'intersection a été formulée dans le plan stratégique 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Suite à l'étude de l'intersection, il est recommandé d'implanter un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'approche ouest de l'intersection de la rue Saint-André.

**JUSTIFICATION**

L'installation d'un panneau d'arrêt peut être envisagée sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue Saint-André, car la condition de ratio des débits (rue plus achalandée / rue moins achalandée < 2,3) est satisfaite pour toute la période du comptage (8 heures). De plus, le ratio enregistré est tellement faible que l'avenue Duluth Est, identifiée comme la rue principale dans le cadre de l'étude, joue plutôt le rôle d'une rue secondaire puisque les débits sur la rue Saint-André sont beaucoup plus élevés. Malgré le fait que la condition de la proximité des feux de circulation (Saint-Hubert et Parc-La Fontaine) ne soit pas respectée (condition 3), il en ressort que cette condition est plus ou moins applicable dans le contexte urbain montréalais alors que cette situation n'est pas inhabituelle dans l'Arrondissement.

Pour appuyer la décision d'ajouter un arrêt sur l'avenue Duluth Est, il faut mentionner la piètre visibilité de l'approche ouest de l'avenue Duluth Est depuis la rue Saint-André. En

effet, la proximité des bâtiments nuit à la visibilité de l'approche pour les usagers de la rue Saint-André.

Finalement, l'arrêt sur l'avenue Duluth Est permettra d'améliorer la sécurité des nombreux piétons et cyclistes qui traversent l'intersection et utilisent l'aménagement cyclable sur la rue Saint-André (vélorue). La présence de plusieurs commerces de proximité amène également des camions lourds qui effectuent leurs livraisons sur l'avenue Duluth Est. L'avenue Duluth Est est également empruntée par les élèves de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine située sur la rue Berri au nord de la rue Rachel Est.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permettra à l'Arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.  
En effet, l'installation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue Saint-André permettra de poursuivre les engagements liés à *la priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles*, Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun en sécurisant les déplacements actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise en place d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est contribuera à la sécurité des piétons et cyclistes fréquentant le secteur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés à l'endroit où les panneaux d'arrêt sont prévus, 30 jours précédant leur implantation.  
Des panneaux de signalisation indiquant «nouvelle signalisation» seront installés sur toutes les approches du carrefour une fois les panneaux d'arrêt implantés et devront demeurer en place pendant 30 jours.  
L'annonce sera faite dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ordre de travail et plan de marquage à transmettre à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.  
La mise en place de l'arrêt s'effectuera au courant du printemps 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Annie LAMBERT, 23 novembre 2017  
Michel TANGUAY, 20 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline VIEN  
Ingénieure en circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-20

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1176768018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue de Mentana

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT L'IMPLANTATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT SUR L'AVENUE DULUTH EST À L'INTERSECTION DE LA RUE DE MENTANA

ATTENDU QUE cette demande figure au plan stratégique;

ATTENDU QUE l'ajout d'un panneau d'arrêt à cette intersection améliorera la sécurité des piétons et cyclistes qui se déplacent dans le secteur;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

- D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'approche ouest de l'intersection avec la rue de Mentana;
- D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-04 09:34

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176768018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue de Mentana

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des problématiques de sécurité ont été soulevées à l'intersection de l'avenue Duluth Est et de la rue de Mentana, aussi, une demande d'étude pour l'installation d'un panneau d'arrêt à l'approche ouest de l'intersection a été formulée dans le plan stratégique 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Suite à l'étude de l'intersection, il est recommandé d'implanter un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'approche ouest de l'intersection de la rue de Mentana.

**JUSTIFICATION**

L'installation d'un panneau d'arrêt peut être envisagée sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue de Mentana, car la condition de ratio des débits (rue plus achalandée / rue moins achalandée < 2,3) est satisfaite pour les périodes du matin et du midi (5 heures sur les 8 heures de comptage). Malgré le fait que la condition de la proximité des feux de circulation (Saint-Hubert et Parc-La Fontaine) ne soit pas respectée (condition 3), il en ressort que cette condition est plus ou moins applicable dans le contexte urbain montréalais alors que cette situation n'est pas inhabituelle dans l'Arrondissement. Pour appuyer la décision d'ajouter un arrêt sur l'avenue Duluth, il faut mentionner la piètre visibilité de l'approche ouest de l'avenue Duluth depuis la rue de Mentana. En effet, la proximité du cadre bâti nuit à la visibilité de l'approche pour les usagers de la rue de Mentana.

Finalement, l'arrêt sur l'avenue Duluth permettra d'améliorer la sécurité des nombreux piétons et cyclistes qui traversent l'intersection et utilisent l'aménagement cyclable sur la rue de Mentana (vélorue). La présence de plusieurs commerces de proximité amène également des camions lourds qui effectuent leurs livraisons sur l'avenue Duluth. L'avenue Duluth est également empruntée par les élèves de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine située sur la rue Berri au nord de la rue Rachel.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permettra à l'Arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.  
En effet, l'installation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue de Mentana permettra de poursuivre les engagements liés à *la priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles*, Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun en sécurisant les déplacements actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise en place d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est contribuera à la sécurité des piétons et cyclistes fréquentant le secteur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés à l'endroit où les panneaux d'arrêt sont prévus, 30 jours précédant leur implantation.  
Des panneaux de signalisation indiquant «nouvelle signalisation» seront installés sur toutes les approches du carrefour une fois les panneaux d'arrêt implantés et devront demeurer en place pendant 30 jours.  
L'annonce sera faite dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ordre de travail et plan de marquage à transmettre à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.  
La mise en place de l'arrêt s'effectuera au courant du printemps 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Annie LAMBERT, 21 novembre 2017  
Michel TANGUAY, 20 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline VIEN  
Ingénieure en circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-20

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1176768019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Roy Est à l'intersection de l'avenue Laval

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT L'IMPLANTATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT SUR LA RUE ROY EST À L'INTERSECTION DE L'AVENUE LAVAL

ATTENDU QUE cette demande a fait l'objet de plusieurs requêtes de citoyens et figure au plan stratégique;

ATTENDU QUE l'ajout d'un panneau d'arrêt à cette intersection améliorera la sécurité des piétons et cyclistes qui se déplacent dans le secteur;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

- D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Roy Est à l'approche est de l'intersection avec l'avenue Laval;
- D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-04 09:31

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176768019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Roy Est à l'intersection de l'avenue Laval

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des problématiques de sécurité ont été soulevées à l'intersection de la rue Roy Est et de l'avenue Laval, aussi, une demande d'étude pour l'installation d'un panneau d'arrêt à l'approche est de l'intersection a été formulée dans le plan stratégique 2017. Cette intersection a également fait l'objet de requêtes de citoyens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Suite à l'étude de l'intersection, il est recommandé d'implanter un panneau d'arrêt sur la rue Roy Est à l'approche est de l'intersection de l'avenue Laval.

**JUSTIFICATION**

L'installation d'un panneau d'arrêt peut être envisagée sur la rue Roy Est à l'intersection de l'avenue Laval, car la condition de ratio des débits (rue plus achalandée / rue moins achalandée < 2,3) est satisfaite pour la période de l'après-midi (3 heures sur les 8 heures de comptage) avec l'apport des cyclistes circulant sur les aménagements cyclables (chaussée désignée ainsi que bande à contresens). Malgré le fait que la condition de la proximité des arrêts (Henri-Julien) ne soit pas respectée (condition 3), il en ressort que cette condition est plus ou moins applicable dans le contexte urbain montréalais alors que cette situation n'est pas inhabituelle dans l'Arrondissement.

Pour appuyer la décision d'ajouter un arrêt sur la rue Roy Est, il faut mentionner la piètre visibilité de l'approche est depuis l'avenue Laval. En effet, la proximité des bâtiments nuit à la visibilité de cette approche.

L'arrêt sur la rue Roy Est permettra d'améliorer la sécurité des piétons et cyclistes qui traversent l'intersection et circulent sur les aménagements cyclables de l'avenue Laval, incluant la clientèle d'élèves qui fréquentent l'école Au Pied-de-la-Montagne située à proximité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permettra à l'Arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, l'installation d'un panneau d'arrêt sur la rue Roy Est à l'intersection de l'avenue Laval permettra de poursuivre les engagements liés à *la priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles, Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun en sécurisant les déplacements actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail.*

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise en place d'un panneau d'arrêt sur la rue Roy contribuera à la sécurité des piétons et cyclistes fréquentant le secteur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés à l'endroit où le panneau d'arrêt est prévu 30 jours précédant leur implantation.

Des panneaux de signalisation indiquant «nouvelle signalisation» seront installés sur toutes les approches du carrefour une fois le panneau d'arrêt implanté et devront demeurer en place pendant 30 jours.

L'annonce sera faite dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ordre de travail et plan de marquage à transmettre à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

La mise en place de l'arrêt s'effectuera au courant du printemps 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**Parties prenantes**

Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Annie LAMBERT, 23 novembre 2017  
Michel TANGUAY, 20 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline VIEN  
Ingénieure en circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-20

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1170311005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 050 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2017-17)

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:  
De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 2 050 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2017-17).

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-04 09:57

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170311005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 050 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2017-17)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 050 000 \$, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2018-2020, le 7 décembre 2017, sommaire décisionnel 1170311002.  
Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2008-14), le 26 septembre 2008, sommaire décisionnel 1080311005, résolution CA08 25 0311.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 1 290 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2011-18), le 7 novembre 2011, sommaire décisionnel 1110311005, résolution CA11 25 0349

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 1 050 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2012-23), le 5 novembre 2012, sommaire décisionnel 1123943001, résolution CA12 25 0396

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 3 215 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2014-23), le 17 décembre 2014, sommaire décisionnel 1140311005, résolution CA14 25 0527

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 2 050 000 \$, afin de financer les travaux de réaménagement des parcs de l'arrondissement.

Les principales activités sont : les honoraires professionnels, les travaux de décontamination, les travaux d'aménagement des parcs et des interventions ponctuelles et autres reliées à la réalisation des travaux de réaménagement des parcs.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

## JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra le financement des dits projets d'immobilisations PTI reliés au programme de réaménagement des parcs

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit: Investissements nets (dépenses moins ristournes de taxes): 2 050 000 \$

Le présent règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 2 premières années du budget PTI 2018-2020 non couvert par les règlements 2008-14, 2011-18, 2012-23 et 2014-23 soit;

<b>Budget PTI du projet : 34222 - Programme de réaménagement de parcs</b>			
	<b>( en milliers de \$ )</b>		
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Abords des voies ferrées (77B) - Parc - Aménagement	500 \$	1 000 \$	
Champ des Possibles - Parc - Aménagement		750 \$	
Marie-Anne - Fermeture de rue - Verdissement	400 \$		
Mercure - Fermeture de rue - Verdissement	400 \$		
Métro Laurier sud - Parc - Aménagement	450 \$		
Place du Côteau St-Louis - Parc - Aménagement	70 \$		
Divers parcs - Réaménagement			500 \$
Divers projets	368 \$		
<b>Total 2018 et 2019 :</b>		<b>3 938 \$</b>	

	<b>( en milliers de \$ )</b>
Besoins en financement pour 2018 et 2019 :	<b>3 938 \$</b>
Règlement d'emprunt 2008-14 :	<b>2 000 \$</b>
Règlement d'emprunt 2011-18 :	<b>1 290 \$</b>
Règlement d'emprunt 2012-23 :	<b>1 050 \$</b>
Règlement d'emprunt 2014-23 :	<b>3 215 \$</b>
Portion utilisée en 2017 ou avant :	<b>-5 667 \$</b>
Portion non encore utilisée des règlements d'emprunt :	<b>1 888 \$</b>
<b>Règlement d'emprunt requis pour 2018 et 2019 :</b>	<b>2 050 \$</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans l'aménagement des parcs et afin de réaliser complètement le PTI 2018-2020.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;  
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;  
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;  
Le règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'adoption par le conseil municipal du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 comportant l'objet dont la réalisation est financée par le présent règlement;  
Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;  
Octroi des contrats

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.  
La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel BRUNET  
Conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-27

Marie DESHARNAIS  
c/d ress. financières et matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe



**Dossier # : 1170311006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2017-18)

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:  
De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2017-18).

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-04 09:55

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170311006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2017-18)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 300 000 \$, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2018-2020, le 7 décembre 2017, sommaire décisionnel 1170311002.  
Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 840 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2011-16), le 5 décembre 2011, sommaire décisionnel 1100311006, résolution CA11 25 0406.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 586 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2014-24), le 1 décembre 2014, sommaire décisionnel 1140311006, résolution CA14 25 0489.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 1 347 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2015-23), le 16 décembre 2015, sommaire décisionnel 1150311007, résolution CA15 25 0544.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 2 580 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2016-19), le 6 février 2017, sommaire décisionnel 1160311004, résolution CA17 25 0019.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 3 300 000 \$, afin de financer les travaux de protection des immeubles de l'arrondissement.

Les principales activités sont : les honoraires professionnels et les travaux de réfection.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.



## JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit: Investissements nets (dépenses moins ristourne de taxes): 3 300 000 \$

Le présent règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 2 premières années du budget PTI 2018-2020 non couvert par les règlements 2011-16, 2014-24, 2015-23 et 2016-19 soit;

<b>Budget PTI du projet : 42307 - Programme de protection des bâtiments sportifs</b>			
<b>66180 - Programme de protection des bâtiments</b>			
	<b>( en milliers de \$ )</b>		
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Aréna Mont-Royal - Mise aux normes - Honoraires prof. - Phase 2	152 \$	83 \$	
Aréna Mont-Royal - Mise aux normes - Travaux - Contrat	1 489 \$	2 953 \$	22 \$
Aréna Mont-Royal - Mise aux normes - Travaux - Incidences	53 \$		
Centre multiethnique - Toiture du gymnase - Réfection	263 \$		
Piscine Baldwin - Mise aux normes - Honoraires profess. et décontamination	1 210 \$		
Piscine Laurier - Mise aux normes - Honoraires profess.	23 \$		
Piscine Lévesque - Mise aux normes - Honoraires profess.	20 \$		
Vespasienne - Carré St-Louis - Réfection	200 \$		
Divers projets	647 \$		
<b>Total 2018 et 2019 :</b>		<b>7 093 \$</b>	

	<b>( en milliers de \$ )</b>
Besoins en financement pour 2018 et 2019 :	<b>7 093 \$</b>
Règlement d'emprunt 2011-16 :	<b>840 \$</b>
Règlement d'emprunt 2014-24 :	<b>586 \$</b>
Règlement d'emprunt 2015-23 :	<b>1 347 \$</b>
Règlement d'emprunt 2016-19 :	<b>2 580 \$</b>
Portion utilisée en 2017 ou avant :	<b>-1 560 \$</b>
Portion non encore utilisée des règlements d'emprunt :	<b>3 793 \$</b>
<b>Règlement d'emprunt requis pour 2018 et 2019 :</b>	<b>3 300 \$</b>

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans la réfection des immeubles et afin de réaliser complètement le PTI 2018-2020.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;  
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;  
Avis public de la tenue d'un registre;  
Tenue d'un registre conformément à la loi;  
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;  
Le règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'adoption par le conseil municipal du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 comportant l'objet dont la réalisation est financée par le présent règlement;  
Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;  
Octroi des contrats.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.  
La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel BRUNET  
Conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-27

Marie DESHARNAIS  
c/d ress. financières et matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe



**Dossier # : 1170311007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 1 715 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles (2017-19)

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:  
De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 1 715 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles (2017-19).

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-05 16:14

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170311007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 1 715 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles (2017-19)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 715 000 \$ dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2018-2020, le 7 décembre 2017, sommaire décisionnel 1170311002. Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 740 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles (2016-20), le 6 février 2017, sommaire décisionnel 1160311005, résolution CA17 25 0020.

**DESCRIPTION**

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt d'une valeur de 1 715 000 \$, afin de financer l'acquisition d'immeubles. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

**JUSTIFICATION**

Les immeubles que l'arrondissement veut acquérir serviront aux fins d'espaces verts, de place publique ainsi que de centres sportifs, culturels ou communautaires dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit: Investissements nets (dépenses moins ristourne de taxes): 1 715 000 \$  
Le présent règlement d'emprunt permettra de compléter le financement en 2018 et 2019 d'acquisitions non couvertes par les règlements 2016-20 soit;

<b>Budget PTI du projet : Divers projets</b>			
	<b>( en milliers de \$ )</b>		
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Divers projets	2 000 \$		
<b>Total 2018 et 2019 :</b>		<b>2 000 \$</b>	

	<b>( en milliers de \$ )</b>
Besoins en financement pour 2018 et 2019 :	<b>2 000 \$</b>
Règlement d'emprunt 2016-20 :	<b>740 \$</b>
Portion utilisée en 2017 ou avant :	<b>-455 \$</b>
Portion non encore utilisée des règlements d'emprunt :	<b>285 \$</b>
<b>Règlement d'emprunt requis pour 2018 et 2019 :</b>	<b>1 715 \$</b>

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans les acquisitions d'immeubles et afin de réaliser complètement le PTI 2018-2020.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;  
 Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;  
 Avis public de la tenue d'un registre;  
 Tenue d'un registre conformément à la loi;  
 Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;  
 Le règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'adoption par le conseil municipal du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 comportant l'objet dont la réalisation est financée par le présent règlement;  
 Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;  
 Octroi des contrats.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.  
 La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le

signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel BRUNET  
Conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-27

Marie DESHARNAIS  
c/d ress. financières et matérielles

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe



**Dossier # : 1173943002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 11 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière(2017-20)

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

1. De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 11 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2017-20).

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-06 08:54

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173943002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 11 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière(2017-20)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt(2017-20) de 11 400 000 \$, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2 018-2020, le 7 décembre 2017 , sommaire décisionnel 1170311002.  
Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 5 380 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2012-21), le 5 novembre 2012, sommaire décisionnel 1120311003, résolution CA12 25 0394

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2013-16), le 16 décembre 2013, sommaire décisionnel 1133943001, résolution CA13 25 0500.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 250 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2013-21), le 16 décembre 2013, sommaire décisionnel 1130311008, résolution CA13 25 0006.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 529 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2014-26), le 16 décembre 2014, sommaire décisionnel 1140311008, résolution CA14 25 0530.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 4 900 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2016-21), le 6 février 2017, sommaire décisionnel 1163943003, résolution CA17 25 0021.

**DESCRIPTION**

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 11 400 000 \$, afin de financer les travaux de réfection routière de l'arrondissement.

Les principales activités sont : les honoraires professionnels, le planage, la réhabilitation et

le revêtement des chaussées, la reconstruction des trottoirs et bordures, l'éclairage de rue, les travaux corrélatifs et les interventions reliées à la réalisation des travaux et le réaménagement géométrique routier.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

### **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra le financement des dits projets d'immobilisations PTI reliés au programme de réfection routière.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit: Investissements nets (dépenses moins ristourne de taxes): 11 400 000 \$

Le présent règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 2 premières années du budget PTI 2018-2020 non couvert par les règlements 2012-21, 2013-16, 2013-21, 2014-26 et 2016-21 soit;

**Budget PTI des projets : 50020 - Programme de réaménagement des infrastructures**

**55735 - Programme de réfection routière**

	<b>( en milliers de \$ )</b>		
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Bagg - réaménagement géométrique	800 \$	200 \$	
Bernard, de St-Laurent à Casgrain		800 \$	200 \$
Des Érables, de Sherbrooke à Gauthier	411 \$		
Divers projets 2018-2020 - Surveillance des travaux	75 \$	75 \$	75 \$
Diverses rues - Verdissement	395 \$	200 \$	
Diverses rues - Arpentage pour projets 2019-2021	100 \$	100 \$	100 \$
Diverses rues - Projets SIVT			760 \$
Diverses rues - Saillies - Bloc D	500 \$		
Diverses rues - Saillies 2018-2020 - Bollards	50 \$	50 \$	50 \$
Diverses rues - Saillies 2019 et 2020		573 \$	
Fairmount/St-Dominique - réaménagement géométrique	1 079 \$	260 \$	
Guilbault - Verdissement des rues	495 \$		
Henri-Julien, du Mont-Royal à Villeneuve			1 567 \$
Main d'œuvre - Conseiller en aménagement	105 \$		
Marie-Anne, de Saint-Laurent à De L'esplanade	600 \$	150 \$	
Milton, de Saint-Laurent à Saint-Urbain		960 \$	240 \$
Napolion - Réaménagement géométrique	200 \$	200 \$	
Parthenais, de Rachel à Marie-Anne	365 \$		
Place publique avenue Mont-Royal		1 650 \$	
Prince-Arthur - Bacs à fleurs - Achats et installation	200 \$		
St-Christophe - Réaménagement géométrique	0 \$	325 \$	
St-Cuthbert - Réaménagement géométrique	800 \$	200 \$	
St-Dominique - Réaménagement géométrique	150 \$		
Diverses rues - PRR - Contrat	94 \$	600 \$	600 \$
Diverses rues - PRR en régie 2018, 2019 et 2020	600 \$	600 \$	600 \$
Divers projets	689 \$		
<b>Total 2017 et 2018 :</b>		<b>14 651 \$</b>	

	<b>( en milliers de \$ )</b>
Besoins en financement pour 2018 et 2019 :	<b>14 651 \$</b>
Règlement d'emprunt 2012-21 :	<b>5 380 \$</b>
Règlement d'emprunt 2013-16 :	<b>3 000 \$</b>
Règlement d'emprunt 2013-21 :	<b>250 \$</b>
Règlement d'emprunt 2014-26 :	<b>529 \$</b>
Règlement d'emprunt 2016-21 :	<b>4 900 \$</b>
Portion utilisée en 2017 ou avant :	<b>-10 808 \$</b>
Portion non encore utilisée des règlements d'emprunt :	<b>3 251 \$</b>
<b>Règlement d'emprunt requis pour 2018 et 2019 :</b>	<b>11 400 \$</b>

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans le programme de réfection routière et afin de réaliser complètement le PTI 2018-2020.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;  
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;  
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;  
Le règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou  
la date d'adoption par le conseil municipal du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 comportant l'objet dont la réalisation est financée par le présent règlement;  
Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;  
Octroi des contrats

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.  
La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-27

Claude LABRIE  
Conseiller en ressources financières

Marie DESHARNAIS  
c/d ress. financières et matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe

**Dossier # : 1175924004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770 (01-277-81)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN DE SCINDER LA ZONE 0733 ET DE CRÉER LA ZONE 0770 (01-277-81)**

VU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement veut privilégier, au-delà de l'entente entre Allied Properties et le Regroupement Pied Carré, la présence d'usages artistiques;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite harmoniser le zonage entre chacune des mégastructures;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 14 novembre 2017.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770 (01-277-81)*;

D'adopter le premier projet du règlement 2017-10 intitulé *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770 (01-277-81)*;

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) au mardi 30 janvier 2018 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Plateau-Mont-Royal.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-07 11:09

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175924004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770 (01-277-81)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite du déclin de l'industrie manufacturière, les nombreux espaces laissés vacants dans les six mégastructures caractérisant le secteur Saint-Viateur Est ont peu à peu été investis par des artistes et des artisans, allant jusqu'à occuper environ 30 % de certains bâtiments.

En 2012, la revitalisation accélérée du quartier a poussé le conseil d'arrondissement à mettre en place un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour figer le développement pendant l'élaboration d'une nouvelle vision de développement.

En 2013, Allied Properties a conclu une entente avec les artistes du Regroupement Pied Carré visant à sécuriser plus de 200 000 pi<sup>2</sup> au 5445 de l'avenue De Gaspé.

En 2014, l'arrondissement a abrogé le RCI et adopté une réglementation innovante proposant un zonage vertical permettant d'assurer la préservation d'un écosystème d'usages variés dans ces mégastructures. Reprenant les principes de l'accord entre Allied Properties et le Regroupement Pied Carré, ces nouvelles normes réservent aux usages vulnérables deux étages par bâtisse. Puisque le propriétaire du 5445 et du 5455 de l'avenue De Gaspé avait déjà entrepris de sécuriser la production artistique, le zonage prescrit pour ces constructions reprend la forme des autres édifices, mais sans imposer les contraintes quant aux limites de superficies de plancher.

Aujourd'hui, la présence d'ateliers à prix abordable est fragilisée en raison des hausses importantes de la valeur foncière. En quatre ans, les taxes municipales versées par l'OBNL ont augmenté de plus de 300 % pour atteindre plus de 800 000 \$ par année. Cette seule charge représente près de 25 % du loyer d'un artiste.

Dans le contexte où Montréal a obtenu, dans le cadre du projet de Loi 121, le pouvoir de moduler le niveau de la taxation municipale en fonction de l'usage, les représentants des services centraux de la Ville de Montréal et d'Ateliers créatifs travaillent ensemble pour identifier des solutions durables pour réduire le fardeau fiscal des artistes.

Entre-temps, la Direction du développement du territoire et des travaux publics (DDTTP) souhaite assurer le maintien d'activités artistiques au 5445 de l'avenue De Gaspé en



prévoyant des normes urbanistiques à cette fin. Ce changement privilégiera les artistes dans les étages occupés par le regroupement dans le bâtiment du 5445, avenue de Gaspé en limitant leur transformation à des fins plus lucratives. Cette intervention réglementaire permettra également de préserver l'esprit des investissements publics majeurs, spécifiquement faits pour mettre en valeur cet écosystème.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 25 0144 (1145924001) avril 2014 : Adoption du règlement *Règlement (01-277-65) modifiant le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) relatif au secteur Saint-Viateur Est (01-277-62), afin de retirer l'usage « débit de boissons alcooliques » des catégories I.3(1) et I.3(2) .*

CA13 25 0475 (1135924001) décembre 2013 : Adoption, avec changements, du *Règlement (01-277-62) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), relatif au secteur Saint-Viateur Est .*

CM13 0474 (1132583001) mai 2013 : Adoption, suite à l'énoncé d'intérêt patrimonial et au 2<sup>e</sup> avis du CPM et du CJV, des modifications au Plan d'urbanisme afin de limiter la hauteur maximale dans l'aire de protection du monastère et d'augmenter la hauteur minimale dans le secteur des mégastructures.

CM13 0355 (1122583001) avril 2013 : Adoption, des modifications au Plan d'urbanisme afin de revoir les limites des secteurs à transformer et des secteurs d'affectation du sol, d'ajouter et de préciser certains moyens de mise en œuvre et d'attribuer le statut de « parc et espace vert » au Champ des possibles.

CA12 25 0471 (1122583001) décembre 2012 : Retrait des bâtiments sis au 5445 et au 5455 avenue De Gaspé du territoire d'application du *Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions et aux agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est (2012-02).*

CA12 25 0039 (1122583001) mars 2012 : Adoption du *Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions et aux agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est (2012-02)* afin d'interdire certains usages et pour limiter à 500 m<sup>2</sup> la superficie des usages autres que les ateliers d'artiste dans le secteur d'emploi.

### **DESCRIPTION**

Le projet de Règlement 01-277-81 vise à attribuer à l'immeuble du 5445 de l'avenue De Gaspé une catégorie d'usages privilégiant la présence d'activités artistiques et artisanales, telles qu'actuellement en vigueur pour les mégastructures de l'avenue Casgrain et celle du 5605 de l'avenue De Gaspé (I.3(1)). Toutefois, les étages réservés aux activités vulnérables seront les étages 3 à 6 et aucune limite de superficie de plancher ne sera appliquée pour l'usage « bureau » au deuxième étage.

Concrètement, le seul impact de cette modification pour le propriétaire de l'immeuble sera la limitation des activités possibles aux étages 3 à 6.

Le zonage du 5455 de l'avenue De Gaspé demeure inchangé.

### **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire pour les motifs suivants :

- Privilégier la présence d'usages artistiques;

- Limiter la possibilité de redéveloppement des espaces artistiques à des fins plus lucratives;
- Harmoniser le zonage entre chacune des mégastructures.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 17 novembre 2017 (voir la recommandation en pièce jointe).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La préservation d'un écosystème d'usages variés dans le secteur Saint-Viateur Est protégera le tissu social et économique unique du quartier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1). Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La modification proposée au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) est susceptible d'approbation référendaire.

#### **Étape réalisée**

- 14 novembre 2017 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

#### **Étape projetée**

- 18 décembre 2017 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du premier projet de règlement.

#### **Étapes subséquentes**

- janvier 2017 : Avis public dans le journal *Le Plateau* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- 30 janvier 2018 : Assemblée publique de consultation;
- 5 février 2018 : Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de règlement avec ou sans modification;
- février 2018 : Avis public dans le journal *Le Plateau* décrivant le projet de règlement et le mécanisme d'approbation référendaire;
- 5 mars 2018 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement;
- Avril 2018 : Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 22 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon LEMIEUX  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-22

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics



**Dossier # : 1170311004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2018

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:  
De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2018 (numéro de règlement : 2017-11).

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-27 13:43

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170311004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la foulée de la réforme du financement des arrondissements qui a été amorcée en 2012, certaines mesures ont été instaurées, notamment la cession aux arrondissements, dès janvier 2013, d'un espace fiscal correspondant à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière sur tout immeuble imposable situé sur leur territoire, et d'une diminution équivalente des transferts centraux qui leur sont versés. Cette mesure permet aux arrondissements de profiter de leur croissance fiscale.

La taxe locale établit par l'arrondissement à 0,0606 \$ par 100 \$ d'évaluation en 2017 n'a pas été indexée pour l'année 2018. Cependant, l'estimation de l'assiette de taxation a été ajustée afin de la maintenir au même seuil que 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 25 0401 - 7 novembre 2016 - Adoption du règlement 2016-13 - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2017 - Numéro de dossier : 1163416002

**DESCRIPTION**

La non indexation de la taxe locale, de même que l'ajustement de l'assiette de taxation pour la deuxième année du rôle d'évaluation, ont pour effet de diminuer à 0,0592 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière la valeur du taux de la taxe relative aux services, pour tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement au budget 2018. Comme il s'agit d'une taxe annuelle, le règlement devra être adopté chaque année.

**JUSTIFICATION**

En 2018, l'arrondissement a fait le choix d'utiliser ses surplus pour compenser les contraintes liées à la RFA plutôt que d'augmenter, comme par les années passées, sa taxe relative aux services.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La valeur du nouvel espace fiscal représente une somme estimée à 9 919 800 \$ pour l'année 2018, soit le même montant qu'en 2017.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'adoption de cette taxe, l'arrondissement ne pourra faire face à ses obligations en 2018.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public au moins 7 jours avant le dépôt de l'avis de motion (article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal*) : 29 novembre 2017

- Dépôt de l'avis de motion : séance extraordinaire du CA du 7 décembre
- Avis public (adoption) : 8 décembre
- Adoption du règlement 2017-11 : séance ordinaire du CA du 18 décembre
- Avis de promulgation : 21 décembre
- Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur l'ensemble ou une partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Francis OUELLET, Service des finances

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel BRUNET  
Conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-10-12

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe



**Dossier # : 1170482003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12).

**VU** l'avis de motion donné du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)* à la séance ordinaire du 29 novembre 2017, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

**CONSIDÉRANT** l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est, par conséquent, recommandé:

D'adopter le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)*.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-21 13:57

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170482003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent addenda vise à ajouter un deuxième alinéa à l'article 34 du règlement 2017-12 qui se lit comme suit:

"Dans le cas de l'occupation permanente du domaine public pour l'empiètement d'un escalier, le taux indiqué au paragraphe 2 du présent article est diminué à 8%."

Le règlement tenant compte de cette dernière modification à l'article 34 est joint en pièce addenda, autant dans sa version couleur que finale.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX

Secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170482003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer tous ou une partie de ses biens, services ou activités. La tarification en question est révisée annuellement et le règlement est remplacé. La réalisation des objectifs de recettes prévue au budget de 2018 est tributaire de l'application de ces tarifs. Par conséquent, il y a lieu d'amorcer la procédure d'adoption du règlement 2017-12 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018* . Ledit règlement remplace le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2017 (2016-14)*, dont la codification administrative a été jointe en pièce au présent sommaire à titre comparatif. Au même titre, la version modifiée (couleur) du nouveau règlement qui indique les modifications eu égard aux tarifs de 2017 est également jointe comme pièce.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 25 0462 :** Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2017 (2016-14)* - séance extraordinaire du 21 décembre 2016.

**CA15 25 0543 :** Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2016 (2015-20)* - séance extraordinaire du 16 décembre 2015.

**CA14 25 0526 :** Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2015 (2014-19)* - séance extraordinaire du 17 décembre 2014.

**CA13 25 0498 :** Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014 (2013-13)* - séance extraordinaire du 16 décembre 2013.

**DESCRIPTION**

Certains tarifs ont été ajustés tel qu'il appert de la copie du règlement en version modifiée. Les couleurs indiquent les modifications apportées par le nouveau règlement 2017-12.

**JUSTIFICATION**

L'application des tarifs prévus au nouveau règlement sur les tarifs permettra d'atteindre les objectifs de recettes au budget de 2018.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les présentes modifications ne devraient pas avoir d'incidence à la baisse en ce qui concerne les objectifs de recettes prévus au budget de 2018.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, présentation et adoption du projet du règlement 2017-12 déposé au conseil ordinaire du 29 novembre 2017;  
Adoption de ce règlement lors d'un conseil subséquent;  
Avis public dans le journal *Métro* (édition Plateau), et entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à l'article 145, et les articles 67 et 67.1 de l'annexe C, de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre. C-11.4).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratif.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-14

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe

**Dossier # : 1177239013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-13)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**RÈGLEMENT (2017-13) PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CARREFOUR DU PLATEAU MONT-ROYAL POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET IMPOSANT UNE COTISATION**

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal a procédé, le 26 septembre 2017, à l'adoption de son budget 2018 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal pour l'année 2018 doit atteindre 797 900 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2018, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

DE DONNER avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-10 15:16

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177239013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-13)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de l'assemblée générale de budget de la Société de développement commercial (SDC) Carrefour du Plateau Mont-Royal du 26 septembre 2017, les membres de la SDC ont adopté leur budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2018. Le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation et finalement la remettre à la SDC. L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16). En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Depuis la constitution de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal en 1984 et jusqu'à l'année 2003, le conseil municipal a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la SDC.



- De 2004 à 2017, c'est le conseil d'arrondissement qui a approuvé, chaque année, le budget de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal.

## **DESCRIPTION**

Le budget de fonctionnement de la SDC Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 1 358 100 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 797 900 \$.

La SDC Carrefour du Plateau Mont-Royal utilise comme base de cotisation la valeur foncière, avec un minimum et un maximum, un taux réduit sur les rues transversales, et un coefficient de diminution à partir des étages trois et plus. Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint à ce sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal a tenu une assemblée générale, le 26 septembre 2017, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté unanimement le budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2017, le budget 2018 de la SDC Carrefour du Plateau Mont-Royal et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 59 % de ses revenus anticipés pour l'année 2018. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement commercial inopérante en 2018 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape projetée**

- 27 novembre 2017 : adoption d'un avis de motion par le conseil d'arrondissement.

## Étape subséquente

- Adoption du projet de règlement par le conseil d'arrondissement.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction des revenus (Gilles ETHIER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 9 novembre 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Vanessa HUPPÉ-HART  
Commissaire au développement économique

### ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-11-08

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics

**Dossier # : 1177239014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-14)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
RÈGLEMENT (2017-14) PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU BOULEVARD SAINT-LAURENT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET IMPOSANT UNE COTISATION

ATTENDU QUE la Société de développement du boulevard Saint-Laurent a procédé, le 19 septembre 2017, à l'adoption de son budget 2018 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour l'année 2018 doit atteindre 650 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2018, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

DE DONNER avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177239014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-14)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de l'assemblée générale de budget de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, du 19 septembre 2017, les membres de la SDC ont adopté leur budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2018. Le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation et finalement la remettre à la SDC. L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercia I* (2004-16). En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CO00 00407 : À sa séance du 21 février 2000, le conseil municipal a approuvé la constitution de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent.

- Depuis la constitution de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent en 2000, et jusqu'en 2003, le conseil municipal a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la SDC.
- De 2004 à 2017, c'est le conseil d'arrondissement qui a approuvé, chaque année, le budget de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent.

## **DESCRIPTION**

Le budget de fonctionnement de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 1 075 600 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 650 000 \$.

La SDC du boulevard Saint-Laurent utilise comme base de cotisation la valeur foncière et la sur la superficie, avec un minimum et un maximum différent pour les membres se trouvant au RDC et aux étages. Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint à ce sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement du boulevard Saint-Laurent a tenu une assemblée générale, le 19 septembre 2017, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté unanimement le budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2017, le budget 2018 de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 60 % de ses revenus anticipés pour l'année 2018. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement inopérante en 2018 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Étape projetée**

- 27 novembre 2017 : adoption d'un avis de motion par le conseil d'arrondissement.

### **Étape subséquente**

- Adoption du projet de règlement par le conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction des revenus (Gilles ETHIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 9 novembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vanessa HUPPÉ-HART  
Commissaire au développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-11-08

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1177239015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-15)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
RÈGLEMENT (2017-15) PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PIGNONS RUE SAINT-DENIS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET IMPOSANT UNE COTISATION

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis a procédé, le 22 septembre 2017, à l'adoption de son budget 2018 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour l'année 2018 doit atteindre 202 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2018, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

DE DONNER avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177239015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-15)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de l'assemblée générale de budget de la Société de développement commercial (SDC) Pignons rue Saint-Denis du 22 septembre 2017, les membres de la SDC ont adopté leur budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2018. Le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation et finalement la remettre à la SDC. L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16). En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA10 25 0276 : À son conseil du 7 septembre 2010, le conseil d'arrondissement a autorisé la constitution de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis.

- Depuis la création de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis en 2010, le conseil d'arrondissement a approuvé les budgets annuels de la SDC.

## **DESCRIPTION**

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 513 841 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 202 000 \$.

La SDC Pignons rue Saint-Denis utilise comme base de cotisation la valeur foncière, les membres se trouvant au sous-sol et aux étages paie la cotisation minimum et il y a un maximum pour les membres au RDC. Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint à ce sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis a tenu une assemblée générale, le 22 septembre 2017, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté unanimement le budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2017, le budget 2018 de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 39 % de ses revenus anticipés pour l'année 2018. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement inopérante en 2018 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape projetée**

- 27 novembre 2017 : adoption d'un avis de motion par le conseil d'arrondissement.

## Étape subséquente

- Adoption du projet de règlement par le conseil d'arrondissement.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction des revenus (Gilles ETHIER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 9 novembre 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Vanessa HUPPÉ-HART  
Commissaire au développement économique

### ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-11-08

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics

**Dossier # : 1177239016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont- Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation à ses membres (2017-16)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**RÈGLEMENT (2017-16) PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST - PLATEAU-MONT-ROYAL POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET IMPOSANT UNE COTISATION**

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté la résolution autorisant la constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal, à sa séance du 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal a tenu son assemblée générale d'organisation et sa première assemblée générale du budget, le 13 septembre 2016, que lors de cette dernière assemblée, ses membres ont adopté son budget 2018 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal pour l'année 2018 doit atteindre 84 872 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2018, à prendre en charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du

territoire et des travaux publics, il est recommandé :

DE DONNER avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-11-10 15:05

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177239016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont- Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation à ses membres (2017-16)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite au processus de constitution de la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, la nouvelle SDC a tenu son assemblée générale d'organisation et sa première assemblée générale du budget le 13 septembre 2017. Lors de cette dernière assemblée, les membres de la SDC ont adopté leur premier budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2018. Le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant la cotisation, afin que le Service des finances puisse procéder à sa perception et la remettre à la SDC.

L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16). En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**



CA17 25 0273 : À sa séance du 4 juillet 2017, le conseil d'arrondissement a attesté la réception de la requête de constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal et la demande au secrétaire d'arrondissement de tenir un registre conformément à la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);

- CA17 25 0338 : À sa séance du 5 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le *Règlement délimitant le district commercial de la Société de développement commercial « Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal »* (2017-09);
- CA17 25 0341 : À sa séance du 5 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution autorisant la constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal.

## **DESCRIPTION**

Le premier budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 179 872 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 84 872 \$.

La SDC Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal utilise comme base de cotisation la superficie, avec un minimum et un maximum, un taux réduit pour les membres aux étages et sur les rues transversales. Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint à ce sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal a tenu une assemblée générale, le 13 septembre 2017, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté unanimement le budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2017, le budget 2018 de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 47 % de ses revenus anticipés pour l'année 2018. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement inopérante en 2018 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape projetée**

- 27 novembre 2017 : adoption d'un avis de motion par le conseil d'arrondissement.

### **Étape subséquente**

- Adoption du projet de règlement par le conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction des revenus (Gilles ETHIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 9 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vanessa HUPPÉ-HART  
Commissaire au développement économique

### **ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-11-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1176092023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue de la permanence de Madame Lucrecia Ochoa (matricule 100012716), à titre d'aide bibliothécaire (763810), sur le poste 64514, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, et ce, en date du 6 janvier 2018.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :  
Autoriser la nomination en vue de la permanence de Madame Lucrecia Ochoa (matricule 100012716), à titre d'aide bibliothécaire (763810), sur le poste 64514, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, et ce, en date du 6 janvier 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-03 13:35

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1176092023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue de la permanence de Madame Lucrecia Ochoa (matricule 100012716), à titre d'aide bibliothécaire (763810), sur le poste 64514, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, et ce, en date du 6 janvier 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage du poste permanent d'aide bibliothécaire (**PMR-17-VACA-763810-64514**) dans le but de le combler en permanence. Ce concours s'adressait aux employés de la Ville seulement. En prenant en considération les motifs suivants :

- qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour le poste d'aide bibliothécaire;
- que le privilège de qualification a été attribué à Madame Lucrecia Ochoa dans cet emploi;
- que Madame Lucrecia Ochoa a été identifiée comme la candidate selon les règles d'application de l'article 19.09 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suite à l'affichage.

Madame Lucrecia Ochoa est donc l'ayant droit du poste.

Madame Lucrecia Ochoa sera soumise à une période d'essai de huit (8) semaines, conformément à l'application de l'article 6.03 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal, suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement, et ce, à compter du 6 janvier 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Stéphane CLOUTIER, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Stéphane CLOUTIER, 1er décembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxime GIGUÈRE  
Conseiller en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-01

Lyne OLIVIER  
Chef de division culture et bibliothèques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice

**Dossier # : 1177239012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination des élus pour siéger au conseil d'administration des quatre sociétés de développement commercial du Plateau-Mont-Royal

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**NOMINATION DES ÉLUS POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES QUATRE SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DU PLATEAU-MONT-ROYAL**

ATTENDU QUE conformément aux lois et aux règlements habilitants, le conseil d'arrondissement doit désigner les élus qui seront membres du conseil d'administration de chacune des sociétés de développement commercial du Plateau-Mont-Royal.

ATTENDU QUE l'arrondissement compte quatre sociétés de développement commerciales :

- Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal;
- Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent;
- Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis;
- Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

De désigner les représentants du conseil d'arrondissement pour siéger aux conseils d'administration des quatre sociétés de développement commercial (SDC) du Plateau-Mont-Royal, le tout, selon les orientations transmises par le cabinet des élus, à savoir:

- Marianne Giguère à la SDC Carrefour du Plateau Mont-Royal;
- Marie Plourde à la SDC Laurier Ouest;
- Maeva Vilain à la SDC du boulevard Saint-Laurent;
- Maeva Vilain à la SDC Pignons rue Saint-Denis.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-03 13:51

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177239012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination des élus pour siéger au conseil d'administration des quatre sociétés de développement commercial du Plateau-Mont-Royal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La loi sur les cités et villes (*L.R.Q., chapitre C-19*) encadre le mode de fonctionnement des sociétés de développement commercial (SDC). Selon l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)* , le conseil d'administration d'une Société de développement commercial (SDC) est formé de neuf personnes. Six personnes sont élues par l'assemblée générale parmi les membres de la société; une personne est désignée par le conseil municipal parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la municipalité, et deux personnes sont désignées par les membres élus du conseil d'administration. Conformément au *Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (03-108)* déléguant certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial, au *Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16)* adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et aux articles 458.1 à 458.44 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le conseil municipal donne au conseil d'arrondissement le pouvoir de désigner la personne qui le représentera au conseil d'administration de la SDC.

Suite aux dernières élections municipales, du 5 novembre 2017, de nouveaux élus doivent être désignés à pourvoir des postes au sein des conseils d'administration des SDC suivantes :

- Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal;
- Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent;
- Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis;
- Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM03 0623 : À sa séance du 25 août 2003, le conseil municipal a adopté le règlement intérieur du conseil de la Ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial.

- CA13 250505 : À sa séance du 16 décembre 2013, le conseil d'arrondissement a désigné Mme Christine Gosselin, à titre de représentante du conseil

d'arrondissement, pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent.

- CA13 250506 : À sa séance du 16 décembre 2013, le conseil d'arrondissement a désigné Mme Marie Plourde, à titre de représentante du conseil d'arrondissement, pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial Pignon rue Saint-Denis.
- CA13 250507 : À sa séance du 16 décembre 2013, le conseil d'arrondissement a désigné M. Alex Norris, à titre de représentant du conseil d'arrondissement, pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial de l'avenue du Mont-Royal.
- CA17 25 0341 : À sa séance du 5 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution autorisant la constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal.

## **DESCRIPTION**

Désigner les représentants du conseil d'arrondissement pour siéger sur chacun des conseils d'administration des quatre sociétés de développement commercial du Plateau-Mont-Royal.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de désigner les représentants du conseil d'arrondissement pour siéger sur chacun des conseils d'administration des quatre sociétés de développement commercial du Plateau-Mont-Royal, et ce, pour le motif suivant :

- Selon l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)*, le conseil d'administration d'une Société de développement commercial (SDC) est constitué de neuf personnes, six membres de la SDC, deux personnes désignées par ces six administrateurs et une personne choisie par l'arrondissement, soit un élu ou un fonctionnaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si une résolution désignant un représentant du conseil d'arrondissement pour siéger sur chacun des conseils d'administration des quatre sociétés de développement commercial du Plateau-Mont-Royal n'est pas adoptée au conseil d'arrondissement, l'arrondissement ne répondra pas aux exigences de l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)*.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au *Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (03-108)* délégrant certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial, au *Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16)* adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et aux articles 458.1 à 458.44 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*.

À la suite de vérifications effectuées, la responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 30 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vanessa HUPPÉ-HART  
Commissaire au développement économique

### **ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-12-01

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics



**Dossier # : 1170482008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination pour un mandat de deux ans de madame Maeva Vilain à titre de membre suppléant au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:  
De nommer pour un mandat de deux ans madame Maeva Vilain à titre de membre suppléant au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-14 11:08

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170482008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination pour un mandat de deux ans de madame Maeva Vilain à titre de membre suppléant au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2004-18)* de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le CCU se compose de cinq membres suppléants, dont un parmi ces mêmes membres est désigné à titre d' élu pour un mandat d'une durée de deux ans. Suite à l'élection générale du 5 novembre 2017, c'est madame Maeva Vilain, nouvellement élue, qui a été désignée pour ce poste de membre suppléant à compter du 19 décembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le comité consultatif d'urbanisme a pour fonction, notamment, d'étudier et de formuler des recommandations au conseil d'arrondissement à l'égard des projets de modifications au règlement d'urbanisme de l'arrondissement, des demandes de projets particuliers, dérogations mineures et de permis de construction ou de transformation dans les secteurs à caractère patrimonial. Les membres du comité consultatif d'urbanisme forment aussi le comité de démolition.

**JUSTIFICATION**

La désignation pour une durée de deux ans du mandat de madame Maeva Vilain à titre de membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est nécessaire en raison de la fin du mandat précédent, et que le règlement applicable prévoit cette désignation par résolution du conseil d'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption d'une résolution à cet effet par le conseil d'arrondissement.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements en encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-12

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe